



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Point 142 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats prévus	1–72	4
II. Hypothèses de planification et ressources financières	73–90	49
III. Analyse des variations	91–115	56
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	116	62
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes de l'Assemblée générale figurant dans sa résolution 61/276, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, ainsi que du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne		63
Annexes		
Organigrammes		72
Carte		76



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, dont le montant s'élève à 477 058 000 dollars.

Le budget couvre le déploiement de 200 observateurs militaires, 7 915 membres des contingents, 450 membres de la police des Nations Unies, 750 membres d'unités de police constituées, 498 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 709 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 301 Volontaires des Nations Unies et 8 membres du personnel fourni par des gouvernements. Le budget couvre également le coût de 5 postes temporaires de personnel recruté sur le plan international et de 7 postes temporaires de personnel recruté sur le plan national, dont 4 postes (1 P-4, 1 P-3, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) qui seront affectés à l'Équipe déontologie et discipline.

La corrélation entre le montant des ressources demandées pour l'ONUCI pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 et l'objectif de l'Opération est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (cessez-le-feu; désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation; action humanitaire et droits de l'homme; processus de paix; état de droit; appui). Les effectifs de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de l'Opération.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses ^a (2006/07)	Montant alloué ^a (2007/08)	Dépenses prévues ^a (2008/09)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	231 857,0	242 439,5	231 655,6	(10 783,9)	(4,4)
Personnel civil	81 038,8	91 471,0	91 692,8	221,8	0,2
Dépenses opérationnelles	137 873,8	136 945,6	153 709,6	16 764,0	12,2
Montant brut	450 769,6	470 856,1	477 058,0	6 201,9	1,3
Recettes provenant des contributions du personnel	7 597,9	9 165,2	9 750,1	584,9	6,4
Montant net	443 171,7	461 690,9	467 307,9	5 617,0	1,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	450 769,6	470 856,1	477 058,0	6 201,9	1,3

^a Ce montant reflète le réaligement des dépenses afférentes au personnel temporaire de la catégorie Dépenses opérationnelles à la catégorie Personnel civil.

Ressources humaines^a

	Obser- vateurs militaires	Contin- gents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan inter- national	Personnel recruté sur le plan national ^b	Postes tempo- raires ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouver- nements	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2007/08	—	—	—	—	24	11	—	1	—	36
Effectif proposé 2008/09	—	—	—	—	27	12	—	1	—	40
Composantes										
Cessez-le-feu										
Effectif approuvé 2007/08	200	7 915	—	—	3	2	—	—	—	8 120
Effectif proposé 2008/09	200	7 915	—	—	5	2	—	—	—	8 122
Désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation										
Effectif approuvé 2007/08	—	—	—	—	10	5	—	—	—	15
Effectif proposé 2008/09	—	—	—	—	10	5	—	—	—	15
Action humanitaire et droits de l'homme										
Effectif approuvé 2007/08	—	—	—	—	30	48	—	21	—	99
Effectif proposé 2008/09	—	—	—	—	31	57	—	22	—	110
Processus de paix										
Effectif approuvé 2007/08	—	—	—	—	59	66	—	147	—	272
Effectif proposé 2008/09	—	—	—	—	62	76	2	160	—	300
État de droit										
Effectif approuvé 2007/08	—	—	450	750	18	22	—	4	8	1 252
Effectif proposé 2008/09	—	—	450	750	18	22	—	4	8	1 252
Appui										
Effectif approuvé 2007/08	—	—	—	—	331	478	21	111	—	941
Effectif proposé 2008/09	—	—	—	—	345	535	10	114	—	1 004
Total										
Effectif approuvé 2007/08	200	7 915	450	750	475	632	21	284	8	10 735
Effectif proposé 2008/09	200	7 915	450	750	498	709	12	301	8	10 843
Variation nette	—	—	—	—	23	77	(9)	17	—	108

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.^b Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.^c Postes financés au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats prévus

1. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004), avec un mandat d'une durée initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004. Par sa résolution 1609 (2005), le Conseil a révisé le mandat de l'ONUCI pour y inclure le désarmement et le démantèlement des milices, l'appui au redéploiement de l'administration et l'appui à l'organisation d'élections ouvertes à tous, libres, justes et transparentes. Par la même résolution, le Conseil a autorisé une augmentation de la composante militaire de l'Opération à hauteur de 850 personnes supplémentaires, ainsi qu'une augmentation de la composante police à hauteur d'un maximum de 725 personnes.
2. Ultérieurement, le Conseil de sécurité a autorisé dans sa résolution 1682 (2006) une autre augmentation de la composante militaire, à hauteur de 1 025 personnes, et de la composante police, à hauteur de 475 personnes.
3. Dans sa résolution 1739 (2007), le Conseil de sécurité a décidé d'attribuer à l'Opération le mandat énoncé au paragraphe 2 de ladite résolution. Le nouveau mandat prévoit une participation accrue de l'ONUCI aux opérations de désarmement, démobilisation et réintégration ainsi que le renforcement des efforts d'information. En outre, il prévoit que l'ONUCI participera aux opérations d'identification de la population et d'enregistrement des électeurs, ainsi qu'à la réforme du secteur de la sécurité.
4. Par la suite, dans sa résolution 1765 (2007), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de l'ONUCI jusqu'au 15 janvier 2008 et prié celle-ci de soutenir la pleine mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, y compris en apportant un appui au Centre de commandement intégré, au rétablissement de l'administration de l'État sur toute l'étendue du territoire, aux processus d'identification et d'inscription des électeurs sur les listes électorales, au processus électoral, aux personnes touchées par le conflit, à l'instauration d'un environnement politique positif, à la protection et à la promotion des droits de l'homme et au processus de relèvement économique de la Côte d'Ivoire.
5. Le Conseil a de nouveau décidé de proroger ce mandat dans sa résolution 1795 (2008).
6. L'Opération a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir restaurer la paix, la sécurité et la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire.
7. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci exposent les réalisations et les produits selon les composantes du mandat confié à l'ONUCI (cessez-le-feu; désarmement; démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation; activités humanitaires et droits de l'homme; processus de paix; état de droit; appui).
8. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice. Les effectifs constituant les ressources humaines de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de l'Opération.

Les variations des effectifs par rapport au budget de 2007/08, y compris les reclassements, sont analysées au niveau de chacune des composantes.

9. Les besoins en ressources humaines de l'ONUCI résultent d'un examen effectué par l'Opération, qui a analysé les postes vacants et évalué les besoins en fonction des tâches à accomplir, notamment la nécessité de soutenir la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou. Le budget tient ainsi compte de la suppression proposée de deux postes de personnel recruté sur le plan international, du reclassement de trois postes de personnel recruté sur le plan international et de la conversion de quatre postes pourvus par recrutement sur le plan international en postes pourvus par recrutement sur le plan local. Compte tenu du caractère continu de certaines fonctions, prévu par la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, il est proposé de transformer en postes de personnel recruté sur le plan national les affectations provisoires de 28 vacataires et de 12 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

10. L'ONUCI est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général (qui a rang de Secrétaire général adjoint), secondé par un Représentant spécial adjoint principal et un Représentant spécial adjoint (ayant tous deux rang de sous-secrétaire général). Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la Force (D-2), et un chef de la police (D-1) dirige l'élément Police des Nations Unies de l'Opération. Les personnes ci-après relèvent directement du Représentant spécial du Secrétaire général : le Représentant spécial adjoint principal; le Représentant spécial adjoint, coordonnateur résident et coordonnateur des opérations humanitaires; le commandant de la Force; le Chef de cabinet; le Chef du Bureau des affaires politiques; le Chef du Bureau de la communication et de l'information.

11. Les bureaux qui relèvent directement du Représentant spécial adjoint principal sont les suivants : Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire; Bureau des droits de l'homme; Bureau du chef de la police; Bureau de l'assistance électorale; Section de la sécurité et Division de l'appui à la mission.

12. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général dirige les activités inscrites au programme dans les domaines ci-après : affaires civiles; protection de l'enfance; désarmement, démobilisation et réintégration; VIH/sida; prise en compte des problèmes concernant les femmes.

13. Le quartier général intégré de l'Opération a été établi à Abidjan, avec deux bureaux régionaux situés à Bouaké (secteur est) et à Daloa (secteur ouest), ainsi qu'une base avancée de soutien logistique à Yamoussoukro. L'Opération assure un soutien administratif, logistique et technique au personnel des services organiques, aux militaires et au personnel de police déployés sur 16 sites à Abidjan, 31 dans le secteur est et 33 dans le secteur ouest.

Direction exécutive et administration

14. La direction et l'administration d'ensemble de l'Opération seront assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général. Les produits relevant des attributions du Représentant spécial adjoint principal chargé des opérations et de l'état de droit et de celles du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction figurent dans plusieurs composantes, tandis que leurs collaborateurs directs sont rattachés à la rubrique relative à la direction exécutive et à l'administration.

15. Le Chef de cabinet (D-1) aide le Représentant spécial du Secrétaire général à superviser l'organisation des tâches à l'échelle de l'Opération afin d'assurer la bonne exécution du mandat. Il est également chargé de veiller à ce que l'ensemble du personnel comprenne la stratégie, les priorités et les activités opérationnelles de l'Opération. Le Conseiller juridique principal et les chefs de l'Équipe déontologie et discipline, du Groupe des pratiques optimales et de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission sont placés sous son autorité directe. Par ailleurs, les deux personnes qu'il est proposé de placer à la tête des bureaux régionaux relèveront du Bureau du Représentant spécial, par l'intermédiaire du Chef de cabinet.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel		
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général										
Postes approuvés 2007/08	1	2	—	2	3	—	—	8	6	14
Postes proposés 2008/09	1	1	2	2	3	—	—	9	6	15
Variation nette	—	(1)	2	—	—	—	—	1	—	1
Bureau du Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général chargé des opérations et de l'état de droit										
Postes approuvés 2007/08	1	—	3	1	1	1	—	7	2	9
Postes proposés 2008/09	1	—	3	1	1	1	—	7	2	9
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction										
Postes approuvés 2007/08	1	—	2	—	1	1	—	5	2	7
Postes proposés 2008/09	1	—	2	—	1	1	—	5	2	7
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Bureau du Conseiller juridique										
Postes approuvés 2007/08	—	—	2	1	1	—	—	4	1	6
Postes proposés 2008/09	—	—	2	1	1	—	—	4	2	7
Variation nette	—	—	—	—	—	—	—	—	1	1
Cellule d'analyse conjointe de la Mission										
Postes approuvés 2007/08	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Postes proposés 2008/09	—	—	1	1	—	—	—	2	—	2
Variation nette	—	—	1	1	—	—	—	2	—	2

	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel		
Total										
Postes approuvés 2007/08	3	2	7	4	6	2	–	24	11	36
Postes proposés 2008/09	3	1	10	5	6	2	–	27	12	40
Variation nette	–	(1)	3	1	–	–	–	3	1	4

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 2 postes (P-5) et suppression de 1 poste (D-1)

16. À l'heure actuelle, le personnel sur le terrain fait rapport à son chef de section et prend ses ordres directement auprès de lui. Compte tenu du rétablissement de l'administration civile, du renforcement des préparatifs en vue des élections et du récent redéploiement de 69 agents recrutés sur le plan international dans les secteurs est et ouest et à Yamoussoukro, il est important de fournir des orientations, de coordonner les activités et de veiller à ce que l'objectif de l'Opération soit communiqué de manière unifiée et cohérente. C'est pourquoi il est proposé de créer deux postes de coordonnateur (P-5) dans les bureaux régionaux situés à Bouaké (secteur est) et à Daloa (secteur ouest). Sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, les coordonnateurs (P-5), qui feront directement rapport au chef de cabinet, se verront déléguer la gestion du bureau régional dont ils devront répondre personnellement au Représentant spécial. En tant que hauts représentants du Représentant spécial du Secrétaire général dans la zone relevant de leur responsabilité, ils s'entretiendront avec les autorités supérieures de la zone – préfets, sous-préfets et maires, responsables militaires, autorités locales, organisations internationales, organisations non gouvernementales, diplomates, donateurs et médias – sur le plan d'action, les programmes et les questions de sécurité, veilleront à ce que le mandat de l'ONUCI et le rôle et les fonctions des bureaux régionaux, ainsi que les vues de la section militaire et des autres sections de l'Opération, soient connus et pris en compte par tous les acteurs concernés. Ils seront responsables du bon fonctionnement du bureau régional et veilleront à la mise en œuvre, à la coordination et à la réalisation du mandat et des activités de l'ONUCI dans la zone relevant de leur responsabilité. Ils coordonneront leurs activités et communiqueront régulièrement avec la composante militaire et la composante de police de l'ONUCI, en veillant à ce que l'information circule dans les deux sens, dans le respect de la structure hiérarchique, et à ce que le commandant militaire reçoive des conseils d'ordre politique. Ils s'assureront que l'ensemble du personnel connaît, comprend et respecte les politiques et les instructions relatives à la conduite et à la discipline ainsi que le code de conduite de l'Opération. Ils feront office de coordonnateur de secteur dans la zone relevant de leur responsabilité, sous la supervision du responsable désigné des questions de sécurité et en fonction des orientations données par le conseiller principal pour la sécurité. Enfin, ils coordonneront les activités au sein du système des Nations Unies afin de dégager des synergies entre l'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies.

17. Comme suite à l'analyse des besoins en ressources humaines effectuée par l'Opération, il a été proposé de supprimer le poste de conseiller politique principal (D-1) dans le Bureau du Représentant spécial.

Bureau du Conseiller juridique

*Personnel recruté sur le plan national : ajout de 1 poste
(administrateur recruté sur le plan national)*

18. À la fin 2006, le Bureau du Conseiller juridique a enregistré une hausse étonnante du nombre de demandes relatives au droit ivoirien. Par ailleurs, outre qu'il a donné des conseils sur des questions complexes concernant les achats et l'application de l'accord sur le statut des forces, il a dû négocier avec des fournisseurs la prolongation des conditions contractuelles applicables aux organismes des Nations Unies opérant en Côte d'Ivoire. Depuis novembre 2006, le Bureau conseille en moyenne huit fonctionnaires par semaine au sujet de baux résidentiels et de différends relatifs à l'imposition de taxes élevées sur les biens importés. Cela représente une augmentation sensible par rapport à l'année précédente, où le Bureau conseillait entre deux et trois fonctionnaires par mois. L'intervention du Bureau dans ce genre d'affaires est jugée nécessaire, les paragraphes 5 et 33 de l'accord sur le statut des forces demandant au Représentant spécial du Secrétaire général de veiller à ce que le personnel de l'ONUCI respecte les dispositions du droit ivoirien. C'est d'autant plus important que certains différends sont parvenus jusqu'aux tribunaux judiciaires et administratifs ivoiriens.

19. Le Bureau du Conseiller juridique a également dû fournir des conseils à l'Opération sur les différents aspects juridiques de son mandat consistant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou. Les demandes de conseil portaient notamment sur les aspects du droit ivoirien que l'administration de l'ONUCI doit connaître pour accélérer les procédures en ce qui concerne les mémorandums d'accord, les arrangements contractuels et les ressources nécessaires au démantèlement de la zone de confiance, à la mise en place de postes d'observation le long de la nouvelle ligne verte et à la réinstallation du personnel de l'ONUCI dans les secteurs. Pour faire face à ce surcroît de travail, l'Opération a recruté un juriste supplémentaire en qualité de vacataire, en février 2007.

20. L'Opération prévoit que les services et l'assistance d'un juriste recruté sur le plan national resteront nécessaires pour la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, notamment en ce qui concerne le démantèlement progressif des postes d'observation mentionnés ci-dessus; la prise des dispositions nécessaires au redéploiement des contingents de l'Opération en vue des élections et du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration; la remise de locaux actuellement occupés par l'ONUCI dans le nord du pays au Gouvernement, afin qu'il puisse y installer l'administration de l'État; les réclamations éventuelles de tiers en relation avec l'occupation; les mesures à prendre en relation avec le retour, la réinstallation et la réintégration des personnes déplacées. Conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, relatif aux fonctions de caractère continu, il est par conséquent proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national par réaffectation des ressources précédemment allouées aux dépenses relatives au vacataire.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 2 postes (P-5 et P-3)

21. Actuellement, la Cellule est uniquement composée de personnel militaire, et l'Opération n'a pas la capacité de comparer et d'analyser les informations pour le compte du chef de l'Opération et de l'équipe dirigeante. Cette dernière ayant besoin d'informations analytiques exhaustives, la Cellule doit être pleinement intégrée et comprendre des composantes aussi bien militaire que civile. Comme le processus de paix entre dans une phase qui nécessite davantage d'informations en amont et une analyse lucide, il est proposé de créer deux postes, l'un de chef de la Cellule (P-5), et l'autre d'analyste politique (P-3). Le chef de la Cellule, qui fera rapport au chef de cabinet, gèrera une équipe intégrée comprenant du personnel militaire et civil; fournira à l'équipe dirigeante des analyses et des conseils sur les stratégies d'atténuation des risques; établira en temps voulu des évaluations stratégiques à long terme, des évaluations des risques et des menaces, des rapports d'alerte rapide et des rapports thématiques de qualité; assurera la continuité de la collecte et de la diffusion d'informations au sein de l'Opération, la mise à jour des bases de données pertinentes, une analyse des risques continue à l'échelle du pays, le suivi des rapports de situation établis quotidiennement par le Centre d'opérations civilo-militaire, des rapports des contingents militaires et contingents de police, des médias aux échelles locale et internationale et des mises à jour orales; épaulera l'équipe de gestion des crises de l'Opération et, le cas échéant, fera face aux incidents; maintiendra un contact régulier avec tous les chefs de section afin d'identifier les besoins qui pourraient apparaître dans leur domaine de compétence; maintiendra un contact quotidien avec le Centre d'opérations civilo-militaire afin d'échanger des informations et de coordonner la communication de l'information relative aux incidents et aux événements; veillera à ce que les produits de la Cellule présentent le degré de confidentialité approprié; établira des directives générales relatives aux activités de la Cellule, en fonction des besoins.

22. L'analyste politique (P-3), qui sera placé sous la supervision directe du chef de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, devra s'acquitter des tâches suivantes : réunir et compiler des informations et des données relatives à un grand éventail de questions; sélectionner et analyser l'information obtenue de diverses sources pour faciliter la planification et la prise de décisions au sein de l'Opération; se tenir au courant des événements liés aux questions de politique et de sécurité; assurer le suivi des rapports de situation quotidiens, des rapports des contingents militaires et contingents de police, des nouvelles locales et des mises à jour orales; effectuer une analyse des risques à l'échelle de l'Opération, en coordination avec les autres sections; contribuer à l'élaboration de rapports analytiques, en fonction des besoins; établir et tenir à jour des bases de données et des archives; aider l'équipe de gestion des crises de l'Opération à surveiller et réunir des informations détaillées sur les événements et les activités qui risquent de compromettre l'exécution du mandat de l'Opération; établir des plans de travail conformes au mandat.

Composante 1 : cessez-le-feu

23. La composante cessez-le-feu de l'Opération prévoit un appui à la restructuration des forces armées et à l'intégration des anciennes forces belligérantes, ce qui contribuera à stabiliser la situation en matière de sécurité dans le pays, tout en permettant de contrôler le plein respect de l'embargo sur les armes, l'adhésion de

toutes les parties à l'Accord politique de Ouagadougou et la mise en œuvre de ce dernier. Avec le démantèlement de la zone de confiance et l'activation de la ligne verte, les opérations-cadres des troupes de l'ONUCI vont changer de nature et assumer un rôle défensif. On cherche ainsi à ramener de 44 à 24 le nombre de camps. Six camps ont déjà été démantelés, et 18 devraient être libérés au début de 2008, tandis que 4 nouveaux camps seront établis à Divo et à Issia dans l'ouest, à Dabakala dans le nord et à Adzopé, près d'Abidjan, dans le sud. Il s'agit de rassembler les troupes dans deux ou trois camps au maximum par bataillon, de démanteler la zone de confiance tout en instaurant une ligne verte temporaire et de passer de postes de contrôle opérationnels à des postes d'observation situés le long de la ligne. Par la suite, les bases étant devenues plus dispersées et les troupes plus mobiles, la ligne verte sera elle aussi démantelée et les postes d'observation seront progressivement supprimés. Comme moins de troupes seront affectées à des missions statiques, davantage de troupes pourront effectuer des patrouilles dans l'ensemble de la zone de responsabilité. Il est prévu que dans chaque bataillon, une section au minimum effectue des patrouilles spéciales durant deux jours et une nuit, en vue d'améliorer la surveillance de la zone relevant de sa responsabilité.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

1.1 Stabilisation de la situation en matière de sécurité en Côte d'Ivoire

1.1.1 Aucune violation de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003 (2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 0; 2008/09 : 0)

1.1.2 Aucun cas de groupes armés n'ayant pas signé l'accord de cessez-le-feu du 3 mai 2003 menaçant la population civile (2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 0; 2008/09 : 0)

1.1.3 Les parties ivoiriennes et les États voisins respectent pleinement l'embargo sur les armes (2005/06 : aucun incident; 2006/07 : aucun incident; 2007/08 : aucun incident; 2008/09 : aucun incident)

1.1.4 Déploiement de 4 membres de la police des Nations Unies dans le Centre de commandement intégré ivoirien

Produits

- 598 600 jours de patrouille mobile et de patrouille terrestre (20 soldats par patrouille, 2 patrouilles par compagnie, 41 compagnies pendant 365 jours)
- 186 150 jours/homme pour la sécurité et les contrôles (30 soldats par poste d'observation, 17 postes d'observation pendant 365 jours)
- 1 440 heures de patrouille aérienne (3 hélicoptères, 40 heures de vol par hélicoptère par mois pendant 12 mois)
- 37 230 jours de patrouille mobile d'observateurs militaires (2 observateurs par patrouille, 3 patrouilles, 17 sites pendant 365 jours) dans les secteurs est et ouest
- 366 jours de patrouille fluviale, y compris sur la lagune Ebrié (Abidjan), et évacuation d'urgence (2 patrouilleurs pendant 183 jours)

- 12 rapports au Comité des sanctions (Côte d'Ivoire) et au Conseil de sécurité concernant le respect de l'embargo sur les armes
- Organisation et conduite en moyenne de 5 inspections hebdomadaires des cargaisons aériennes ainsi que des véhicules de transport dans 2 ports maritimes, 3 aéroports, 4 aérodromes, 10 bases militaires et 5 postes frontière
- Participation du commandant de la force à 10 réunions sur la coopération régionale et intermissions, y compris avec les comités de défense et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et l'Office des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, en vue d'endiguer les mouvements transfrontières de groupes armés et de contrôler les opérations dirigées contre les mouvements illégaux d'armes
- Tenue de réunions mensuelles avec les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) afin de les conseiller sur la surveillance des frontières, en accordant une attention spéciale aux mouvements des réfugiés libériens, des combattants et des armes
- Liaison quotidienne avec les FANCI et les éléments militaires des Forces nouvelles afin de promouvoir le rétablissement de la confiance entre toutes les forces ivoiriennes, et notamment les patrouilles conjointes des Nations Unies et des forces ivoiriennes (police civile/militaires) dans Abidjan, dans la zone de la ligne verte et dans la zone de responsabilité
- 101 835 jours de personnel militaire de sécurité pour assurer la protection rapprochée des ministres du Gouvernement de la Côte d'Ivoire et autres hauts responsables politiques (279 militaires pendant 365 jours)
- Conférence de presse hebdomadaire à l'intention des médias nationaux et internationaux et de la population ivoirienne, afin d'expliquer le rôle des forces de l'ONUCI dans le contexte de l'Accord politique de Ouagadougou

Facteurs externes : L'opération Licorne continuera à apporter son aide pour appuyer selon les besoins et au moment voulu la composante militaire de l'ONUCI, notamment grâce à son potentiel de force de réaction rapide; il faudra que les pays fournisseurs des contingents continuent d'envoyer les effectifs nécessaires.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1, cessez-le-feu

<i>Catégorie de personnel</i>	Total
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectifs approuvés 2007/08	200
Effectifs proposés 2008/09	200
Variation nette	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectifs approuvés 2007/08	7 915
Effectifs proposés 2008/09	7 915
Variation nette	–

Catégorie de personnel	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				Total partiel
III. Personnel civil											
Bureau du commandant de la Force											
Effectifs proposés 2007/08	–	2	–	–	–	1	–	3	2	–	5
Effectifs proposés 2008/09	–	2	–	–	–	1	–	3	2	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Centre d'opérations civilo-militaire											
Effectifs proposés 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectifs proposés 2008/09	–	–	–	–	2	–	–	2	–		2
Variation nette	–	–	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Total partiel, personnel civil											
Effectifs proposés 2007/08	–	2	–	–	–	1	–	3	2	–	5
Effectifs proposés 2008/09	–	2	–	–	2	1	–	5	2	–	7
Variation nette	–	–	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Total (I à III)											
Effectifs proposés 2007/08											8 120
Effectifs proposés 2008/09											8 122
Variation nette											2

^a Y compris les fonctionnaires et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Centre d'opérations civilo-militaire

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 2 postes (agents du Service mobile)

24. Actuellement, le centre d'opérations civilo-militaire est uniquement composé de personnel militaire. Avec le redéploiement de personnel sur le terrain, il devient toujours plus nécessaire de coordonner les opérations en cours et de veiller à ce que l'équipe dirigeante et les composantes de l'Opération soient tenues au courant de la situation globale grâce à la communication d'informations sur les opérations en cours et de rapports de situation quotidiens (avec des prévisions jusqu'à 7 jours). Il importe donc qu'il y ait un suivi tant militaire que civil des activités, pour que le centre d'opérations civilo-militaire puisse fournir des rapports de situation quotidiens consolidés, assurer la liaison entre les différentes sections de l'Opération – y compris les bureaux régionaux, les organismes, programmes et fonds des Nations Unies, le Siège de l'ONU et l'équipe dirigeante – et fournir des informations opérationnelles actuelles à la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Il est proposé de renforcer les effectifs du centre d'opérations civilo-militaire avec deux assistants (agents du Service mobile) qui, sous la supervision directe du chef du centre et en étroite collaboration avec le bureau du chef de cabinet, effectueront les tâches suivantes : réunir et compiler des renseignements et des données sur l'exécution au jour le jour des activités opérationnelles de

l'ONUCI; assurer un suivi des activités opérationnelles pour se tenir au courant de la situation; fournir une évaluation intégrée à court terme de la situation dans la zone de l'Opération pour faciliter la prise de décisions au jour le jour et l'exécution des activités; établir des rapports de situation quotidiens et hebdomadaires en anglais à l'intention de l'équipe dirigeante; établir et tenir à jour des bases de données et des archives, selon les besoins; aider l'équipe de gestion des crises de l'Opération à réunir des informations détaillées sur les événements et les activités qui risquent de compromettre l'exécution du mandat de l'Opération.

Composante 2 : désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation

25. La composante désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation de l'Opération a pour tâche d'aider le Gouvernement à exécuter un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de coordonner la mise en œuvre d'un programme de rapatriement librement consenti et de réinstallation des ex-combattants étrangers avec les missions des Nations Unies en Sierra Leone et au Libéria. Dans son rôle de conseil et d'appui, la composante entretient des contacts réguliers avec le bureau du Premier Ministre, le Ministre de la défense, le Centre de commandement intégré et le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire afin d'accélérer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et du programme de désarmement et de démobilisation des milices, conformément aux normes internationales reconnues. Une cellule d'appui intégré à la mise en œuvre des programmes, installée dans les mêmes locaux que le Centre de commandement intégré, à Yamoussoukro, est chargée d'appuyer au jour le jour les opérations prévues au titre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et du programme de désarmement et de démobilisation des milices pendant la période 2008/09. Grâce à son mécanisme de coordination interinstitutions, la composante facilite la coordination, l'élaboration de politiques et la prise de décisions entre la Banque mondiale, la communauté des donateurs, les services organiques de l'ONUCI, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme alimentaire mondial et les organisations non gouvernementales concernées.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Réintégration des ex-combattants nationaux et des anciens membres des milices dans la société ivoirienne; rapatriement et réinstallation des ex-combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants

2.1.1 Réintégration, rapatriement et réinstallation de 42 564 ex-combattants des Forces nouvelles en Côte d'Ivoire (2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 0; 2008/09 : 37 150)

2.1.2 Rééducation, réintégration et réunification avec les familles d'anciens enfants soldats (2006/07 : 0; 2007/08 : 3 000; 2008/09 : 6 000)

2.1.3 Réintégration de 1 019 anciens membres des milices armées (2005/06 : 0; 2006/07 : 500; 2007/08 : 2 000; 2008/09 : 1 019)

2.1.4 Élaboration et application par les parties au conflit de plans d'action en vue de mettre un terme au recours à des enfants soldats (2005/06 : 0; 2006/07; 2; 2007/08 : 2; 2008/09; 2)

2.1.5 Participation de 10 000 anciens membres des milices non armées aux programmes de développement économique durable administrés par le programme de service civique, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le PNUD et les organisations non gouvernementales (2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 10 000; 2008/09 : 10 000)

Produits

- Prestation de conseils au Gouvernement de la Côte d'Ivoire au sujet de la création d'une équipe de travail pour la mise en œuvre de programmes économiques et de programmes de réinsertion destinés aux ex-combattants et aux anciens membres des milices, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants, grâce à l'organisation de réunions ponctuelles
- Prestation de conseils au Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire et au programme de service civique au sujet de la mise en place d'un cadre de suivi pour la collecte de renseignements sur le nombre et la situation des ex-combattants, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants, grâce à la tenue de réunions hebdomadaires de coordination
- Réunions quotidiennes de coordination entre la cellule d'appui intégré à la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et le Centre de commandement intégré en vue de la réalisation et du suivi du processus de désarmement et de démobilisation des rebelles et des milices
- Réunions régulières avec les institutions gouvernementales et les partenaires internationaux afin d'élaborer, de planifier et de réaliser la réforme du secteur de la sécurité
- Réunions régulières avec les institutions gouvernementales concernées afin de les conseiller au sujet de l'exécution d'un programme d'information du public à l'échelle nationale, à l'appui du programme de réinsertion, de réintégration communautaire et de réconciliation
- Organisation de réunions mensuelles de coordination interinstitutions avec la Banque mondiale, le PNUD, l'UNICEF, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Union européenne, les organisations non gouvernementales et la communauté des donateurs participant aux programmes de réintégration, de rapatriement et de réinstallation et mobilisation de ressources financières afin de combler les déficits de financement
- Organisation de réunions trimestrielles de coordination avec le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, la MINUL, le BINUSIL, le PNUD, la Banque mondiale, l'Union européenne, la CEDEAO, l'Union africaine, la communauté des donateurs et les pays voisins, en particulier la Guinée, traitant en particulier des dimensions régionales des programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration, de rapatriement et de réinstallation, en prêtant une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des enfants
- Campagne publique d'information sur le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, comprenant les éléments suivants : diffusion d'émissions radiophoniques quotidiennes dans les cinq langues locales; distribution de 25 000 tracts/brochures, 200 affiches; 20 points de presse à l'intention des représentants des médias, de la communauté diplomatique et de la société civile; 12 forums et autres activités de sensibilisation

- Sécurisation de 17 centres de désarmement des milices situés à l'intérieur des 11 zones de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris la sécurisation des sites de collecte et de stockage d'armes et de munitions
- Collecte, entreposage en lieu sûr, transport et/ou neutralisation/destruction d'armes, de munitions et autres matériels militaires dans 17 centres de désarmement
- Organisation d'un atelier sur les femmes et le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en coopération avec le Centre de commandement intégré, le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire, le PNUD, des représentants de la société civile et des représentants des ex-combattantes
- Formation de 100 ex-combattants aux fonctions d'éducateur de leurs pairs sur la question du VIH/sida, en collaboration avec le FNUAP, ONUSIDA, le Centre de commandement intégré et le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire
- Réalisations de cinq projets à effet rapide contribuant au relèvement et au développement économique des collectivités

Facteurs externes : Les pays fournisseurs de contingents continueront d'envoyer les effectifs nécessaires; les donateurs continueront de financer les programmes de réintégration, de rapatriement et de réinstallation.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2, désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation

Catégorie de personnel	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA SSG	D-2/ D-1	P-5/ P-4	P-3/ P-2	Service mobile	Services généraux	Services de sécurité				Total partiel
I. Personnel civil											
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration											
Effectifs approuvés 2007/08	–	–	3	6	–	1	–	10	5	–	15
Effectifs proposés 2008/09	–	1	2	6	–	1	–	10	5	–	15
Variation nette	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–
Total											
Effectifs approuvés 2007/08	–	–	3	6	–	1	–	10	5	–	15
Effectifs proposés 2008/09	–	1	2	6	–	1	–	10	5	–	15
Variation nette	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Y compris les fonctionnaires et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste de P-5 à D-1

26. Pour mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration en Côte d'Ivoire, il faudra que la représentation auprès des partenaires nationaux et internationaux se fasse à un niveau élevé, dans les instances techniques ou autres. Si les hauts fonctionnaires de l'Opération peuvent assumer cette tâche à certaines occasions, il est nécessaire que l'ONUCI soit représentée à ces instances par un cadre supérieur connaissant les aspects aussi bien politiques que techniques

du programme. Par ailleurs, il est souligné dans la section 3 de l'Accord politique de Ouagadougou qu'il existe des liens étroits entre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la réforme du secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire. Ces liens sont également mis en évidence dans le troisième Accord complémentaire à l'Accord politique de Ouagadougou, qui demande que les ex-combattants soient intégrés dans les services de sécurité. Lors de l'élaboration et de l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, il faut tenir compte de ses liens étroits avec le programme de réforme du secteur de la sécurité. On estime donc que le nouveau chef de la section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration devrait avoir de l'expérience dans les deux domaines et comprendre les liens très forts entre les deux programmes. Ces connaissances seront essentielles pour que l'Opération puisse remplir son mandat en contribuant à l'élaboration d'un plan de restructuration des Forces de défense et de sécurité, comme le prévoit la résolution 1739 (2007) du Conseil de sécurité.

27. En raison de l'importance du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour le processus de paix et l'Accord politique de Ouagadougou, et du fait que le titulaire doit s'occuper de questions relatives à la réforme du secteur de la sécurité, il est proposé de reclasser le poste du chef de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, de P-5 à D-1. Ce cadre supérieur contribuera au renforcement de l'Opération en apportant ses connaissances et son expérience dans les domaines du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, et de la réforme du secteur de la sécurité, et en représentant l'ONUCI aux discussions de haut niveau, auprès des partenaires tant nationaux qu'internationaux.

Composante 3 : action humanitaire et droits de l'homme

28. La composante action humanitaire et droits de l'homme, qui comprend le secteur de la justice, correspond à l'assistance fournie au Gouvernement pour le renforcement des capacités des institutions judiciaires et l'instauration d'une culture de respect des droits de l'homme et de la primauté du droit. Elle vise les activités de l'opération dans le domaine du droit humanitaire et des droits de l'homme, et les activités juridiques et judiciaires menées en partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Gouvernement, les organisations non gouvernementales, les maires, les chefs de localité, les délégations, l'Université nationale, les autorités judiciaires militaires et les observatoires des droits de la femme. Ses priorités pour l'exercice 2008/09 ne différeront guère de celles de l'exercice 2007/08, puisque les problèmes et questions à régler restent les mêmes.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

3.1 Progrès dans le domaine des droits de l'homme et responsabilisation des auteurs des violations de ces droits en Côte d'Ivoire

3.1.1 Enquête par les organisations nationales et internationales de défense des droits de l'homme et par les organisations non gouvernementales exerçant des activités en Côte d'Ivoire au sujet des violations des droits de l'homme, et publication de cinq rapports sur la situation des droits de l'homme dans le pays (2005/06 : 4 rapports; 2006/07 : 8 rapports; 2007/08 : 5 rapports; 2008/09 : 5 rapports)

3.1.2 Les coupables de violations graves des droits de l'homme sont identifiés et traduits devant les instances judiciaires civiles ou militaires compétentes
(2005/06 : 95; 2006/07 : 52; 2007/08 : 30; 2008/09 : 35)

3.1.3 Création d'un Observatoire des droits de la femme chargé de veiller au respect des droits fondamentaux des femmes

Produits

- Réunions, séminaires, conférences et campagnes de sensibilisation en vue de promouvoir la signature ou la ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et assistance à la préparation et à la présentation des rapports aux organes de surveillance des traités
- Conseils au Gouvernement ivoirien, à la Commission nationale des droits de l'homme et aux organisations de la société civile sur les questions et les normes relatives aux droits de l'homme
- Conseils au Gouvernement ivoirien, à la Commission nationale des droits de l'homme et aux organisations de la société civile, dans le cadre de réunions, ateliers, séminaires et conférences, sur les questions et les normes relatives aux droits de l'homme
- Conseils au Gouvernement, dans le cadre de réunions et séminaires, et fourniture de services d'experts nationaux et internationaux pour la formulation du plan d'action national relatif aux droits de l'homme
- Organisation dans neuf localités de réunions, séminaires, conférences et campagnes de sensibilisation sur les questions relatives aux droits de l'homme, à l'intention des autorités locales, des organisations non gouvernementales et de la société civile
- Organisation de cinq stages de remise à niveau sur le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme à l'intention de 500 membres d'organisations locales de la société civile exerçant leurs activités dans tout le pays
- Formation de 200 membres du personnel des organisations non gouvernementales locales à la réalisation d'enquêtes et à la collecte de documentation sur les violations des droits de l'homme
- Organisation de réunions mensuelles du Groupe thématique sur les droits de l'homme à Abidjan avec la participation de représentants des organismes des Nations Unies, du Gouvernement ivoirien, des institutions nationales, y compris l'Assemblée nationale et le Conseil économique et social, et d'organisations non gouvernementales nationales et internationales en vue de coordonner les actions de mise en œuvre d'une stratégie nationale de promotion et de protection des droits de l'homme en Côte d'Ivoire
- Huit stages de formation et cours de mise à niveau sur les droits de l'homme à l'intention de 800 militaires, policiers et magistrats ivoiriens, traitant en particulier des droits des femmes et des enfants
- Rapports trimestriels sur la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du pays, appelant l'attention des autorités judiciaires et de la police ivoiriennes sur les violations graves
- Rapports trimestriels sur les violations graves des droits de l'homme en Côte d'Ivoire à l'intention du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1572 (2004)
- Réunions tous les deux mois de l'Équipe de travail constituée par les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et coprésidée par le Représentant spécial adjoint principal du Secrétaire général et le représentant de l'UNICEF, concernant la mise en place et le fonctionnement du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les enfants et les conflits armés

- Présentation au Groupe du Conseil de sécurité créé en application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité de rapports bimensuels sur les violations graves et autres sévices commis contre des enfants touchés par le conflit armé
 - Suivi annuel et présentation par le Secrétaire général de rapports de pays (à l'intention du Conseil de sécurité) sur les violations graves et autres sévices commis contre des enfants
 - Conseils aux dirigeants des Forces de défense et de sécurité et des Forces nouvelles, dans le cadre d'un dialogue, sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de plans d'action visant à mettre fin à l'utilisation des enfants soldats et aux autres violations et sévices graves commis contre des enfants
 - Formation tous les deux mois de 400 agents de maintien de la paix à la protection de l'enfance, conformément à la résolution 1460 (2003) du Conseil de sécurité
 - Sept séances de formation par mois sur la protection de l'enfance à l'intention d'organisations non gouvernementales locales et de groupes de la société civile et sept forums par mois sur la protection de l'enfance, destinés à sensibiliser les collectivités locales
 - Campagne de sensibilisation du grand public aux questions relatives aux droits de l'homme : diffusion de 40 programmes radiophoniques hebdomadaires sur les droits fondamentaux et sur les droits des femmes et des enfants; impression et distribution de 100 000 tracts ou brochures; organisation de 6 points de presse sur les droits de l'homme à l'intention des médias et de la communauté diplomatique; activités de sensibilisation, y compris 30 forums et 2 journées des droits de l'homme; et 2 documentaires télévisés d'une demi-heure
 - Célébration du huitième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, en collaboration avec le Ministère de la famille et des affaires sociales et la société civile
 - Participation aux réunions mensuelles du Groupe thématique sur les droits de l'homme organisées sous l'égide du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), auxquelles participent également des représentants des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales locales, et du Ministère de la famille et des affaires sociales, en vue de concevoir des activités communes pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et établir des synergies dans le domaine de l'intégration des questions de parité entre les sexes
 - Conseils au Ministère des droits de l'homme et de la justice, au Ministère de la famille, de la femme et des affaires sociales et à l'Association des femmes juristes concernant la création de l'Observatoire des droits de la femme, notamment dans le cadre de 12 réunions mensuelles et de trois séminaires et sous la forme de documentation
 - Formation de 25 journalistes et personnes travaillant pour les médias sur des questions relatives à l'égalité des sexes, y compris les actes de violence sexiste, la participation des femmes à la prise de décisions, et les dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
 - Conseils aux institutions nationales sur l'élaboration d'un plan d'action national pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), notamment sous la forme de documentation et dans le cadre d'un séminaire sur l'application de la résolution dans un contexte de consolidation de la paix organisé à l'intention de 200 personnes
 - Conseils à 60 organisations locales de femmes exerçant des activités dans le domaine des droits de l'homme, à propos de la violence sexuelle et sexiste
 - Réalisation de cinq projets à effet rapide dans le domaine des droits de l'homme
-

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
3.2 Amélioration de la situation humanitaire en Côte d'Ivoire	3.2.1 Augmentation du nombre d'hôpitaux et de centres médicaux rouverts dans le nord et l'ouest du pays (2006/07 : 500; 2007/08 : 600, 2008/09 : 750) 3.2.2 Augmentation du nombre de personnes déplacées et de réfugiés de retour dans leur région d'origine (2005/06 : 75 000 ; 2006/07 : 0; 2007/08 : 425 000; 2008/09 : 725 000) 3.2.3 Augmentation du nombre de réfugiés libériens de retour au Libéria (2006/07 : 35 000; 2007/08 : 52 500; 2008/09 : 78 750)

Produits

- Réunions hebdomadaires interinstitutions en vue de coordonner l'action humanitaire du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Avis au Ministère de l'éducation nationale, dans le cadre de réunions mensuelles, sur les questions relatives au droit à une éducation égale pour tous
- Ateliers trimestriels de soutien à la lutte contre le VIH/sida à l'intention des organisations non gouvernementales, en collaboration avec les autorités nationales et UNAIDS
- Réunions hebdomadaires interinstitutions et réunions régulières de coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au sujet du programme de rapatriement des réfugiés libériens
- Rapports trimestriels conjoints d'évaluation de la situation humanitaire, contenant notamment des informations ventilées par sexe, sur la base des missions d'évaluation de la situation humanitaire effectuées en coopération avec les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
- Réunions bimestrielles de sensibilisation et séminaires trimestriels à l'intention des responsables gouvernementaux, de la société civile et de la communauté des donateurs au sujet de la situation des groupes vulnérables, en particulier celle des femmes et des enfants
- Réalisation de 10 projets à effet rapide visant à améliorer la situation des personnes déplacées de retour dans leur région d'origine, de 5 projets à effet rapide mettant l'accent sur la situation des enfants et sur l'égalité des sexes et de 5 projets à effet rapide mettant l'accent sur les questions liées au VIH/sida

Facteurs externes : Il faudra que les parties locales coopèrent en assurant la sécurité des défenseurs des droits de l'homme et des travailleurs humanitaires et que les donateurs assurent le financement des projets humanitaires et relatifs aux droits de l'homme.

Tableau 4

Ressources humaines : composante 3, action humanitaire et droits de l'homme

Catégorie de personnel	Personnel recruté sur le plan international							Total partiel	Personnel	Volontaires	Total
	SGA/ SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité		recruté sur le plan national ^a	des Nations Unies	
I. Personnel civil											
Section des droits de l'homme											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	3	11	1	–	–	16	26	10	52
Effectif proposé 2008/09	–	1	3	11	1	–	–	16	34	11	61
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	8	1	9
Section des affaires civiles											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	4	3	–	1	–	8	7	4	19
Effectif proposé 2008/09	–	–	4	3	–	1	–	8	7	4	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la protection de l'enfance											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	1	1	–	–	3	10	4	17
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	10	4	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de la parité des sexes											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	1	–	–	–	2	2	–	4
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	2	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	1	–	–	–	–	1	3	3	7
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	4	3	9
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	1	–	2
Total											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	10	16	2	1	–	30	48	21	99
Effectif proposé 2008/09	–	1	10	17	2	1	–	31	57	22	110
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	9	1	11

^a Y compris les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Section des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 8 postes (2 administrateurs et 6 agents des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : ajout de 1 affectation provisoire

29. Dans sa résolution 1528 (2004), le Conseil de sécurité a chargé l'ONUCI de contribuer à la promotion et à la défense des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en

prêtant une attention particulière aux actes de violence commis contre les femmes et les filles, et d'aider à enquêter sur les violations des droits de l'homme pour mettre fin à l'impunité. Par sa résolution 1609 (2005), le Conseil a ensuite élargi le mandat de l'Opération dans le domaine des droits de l'homme en la priant de tenir le Comité du Conseil de sécurité établi par la résolution 1572 (2004) régulièrement informé de l'évolution de la situation à cet égard. En octobre 2005, le Chef de la Section des droits de l'homme a été nommé représentant en Côte d'Ivoire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et est donc devenu en cette qualité membre à part entière de l'équipe de pays des Nations Unies. En sus des tâches découlant des résolutions susmentionnées du Conseil, la Section des droits de l'homme de l'ONUCI est par conséquent chargée aussi de mettre en œuvre le plan d'action du Haut-Commissariat en Côte d'Ivoire. En janvier 2007, une Commission nationale des droits de l'homme a été créée, renforçant l'action de l'ONUCI dans le domaine de l'appui technique et du renforcement des capacités.

30. Comme suite à l'élargissement du mandat de l'Opération dans le domaine des droits de l'homme, le nombre des bureaux régionaux établis par le Bureau des droits de l'homme est passé de quatre en 2004/05 à neuf en 2006/07. Ces neuf bureaux régionaux (Abidjan, Bouaké, Bouna-Bondoukou, Daloa, Duékoué-Guiglo, Korhogo, Odienné, San Pedro et Yamoussoukro) accomplissent les mêmes tâches de promotion et de protection des droits de l'homme : sensibilisation des autorités civiles et militaires locales et nationales, des organisations non gouvernementales et de la société civile aux questions relatives aux droits de l'homme; mobilisation en vue de la ratification d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme; aide à l'établissement et la soumission des rapports du Gouvernement destinés aux organes créés en vertu de ces instruments; conseils pratiques au Gouvernement et aux institutions nationales pertinentes au sujet des questions et des normes relatives aux droits de l'homme; assistance en vue de l'élaboration du plan d'action national relatif aux droits de l'homme; organisation d'ateliers, de cours de formation, de colloques et de cours de mise à niveau sur les droits de l'homme pour diverses catégories d'intervenants et de parties prenantes; renforcement des capacités de la Commission nationale des droits de l'homme et appui institutionnel à cet organe; surveillance des violations graves des droits de l'homme, une attention particulière étant accordée à la situation des femmes et des enfants, et enquêtes sur ces violations; réalisation et diffusion de rapports trimestriels sur la situation générale des droits de l'homme dans le pays; préparation et présentation de rapports spéciaux destinés au Comité des sanctions du Conseil de sécurité.

31. Chacun des bureaux régionaux, qui accomplissent les mêmes tâches de promotion et de protection des droits de l'homme, a besoin de trois spécialistes des droits de l'homme (1 P-3, 1 Volontaire des Nations Unies et 1 administrateur recruté sur le plan national), dont deux sont principalement chargés des activités de protection des droits de l'homme menées par le bureau et le troisième de ses activités de promotion; d'un assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour faciliter la communication entre les spécialistes des droits de l'homme expatriés et les autochtones qu'ils rencontrent au cours de leurs enquêtes, recueillir des témoignages au bureau ou donner à des groupes cibles locaux des cours de formation en matière de droits de l'homme; un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national) pour administrer le bureau, assurer une permanence et répondre aux questions du public lorsque les spécialistes des droits de l'homme sont sur le terrain.

32. À ce jour, seuls trois des neuf bureaux régionaux (Abidjan, Bouaké et Daloa) disposent de l'ensemble de ces effectifs. Parmi les six autres, quatre (Duékoué,

Odienne, San Pedro et Yamoussoukro) n'ont que quatre fonctionnaires, un (Korhogo) n'en a que trois et un (Bondoukou) n'en a que deux. En raison de ce manque d'effectifs, le Bureau des droits de l'homme n'a pu s'acquitter de toutes ses obligations et n'a pu produire que des rapports semestriels au lieu des rapports trimestriels prévus. La présentation des rapports spéciaux au Comité des sanctions du Conseil de sécurité en application de la résolution 1609 (2005) du Conseil est également retardée.

33. On ne peut remédier à ce manque d'effectifs dans les bureaux régionaux par un redéploiement de fonctionnaires du Bureau des droits de l'homme au quartier général de l'Opération à Abidjan, ceux-ci devant effectuer les tâches essentielles ci-après : aider les bureaux régionaux à traiter les informations que chacun d'eux produit au quotidien; compiler les rapports de l'ONUCI sur la situation des droits de l'homme; préparer les cours de formation qui seront dispensés sur le terrain par les bureaux régionaux; renforcer les partenariats du Bureau avec les intervenants et les parties prenantes externes, tels que l'équipe de pays des Nations Unies; et répondre aux requêtes quotidiennes du Département des opérations de maintien de la paix et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme au Siège. Pour que les neuf bureaux régionaux disposent des effectifs minimaux pour accomplir les tâches que le Bureau des droits de l'homme leur a confiées, huit postes de fonctionnaires recrutés sur le plan national (2 administrateurs et 6 agents des services généraux) et un poste de volontaire des Nations Unies sont proposés : à Bondoukou, un spécialiste des droits de l'homme (Volontaire des Nations Unies), un chauffeur-assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national); à Duékoué, un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national); à Korhogo, un spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national) et un chauffeur-assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national); à Odienne, un chauffeur-assistant linguistique (agent des services généraux recruté sur le plan national); à San Pedro, un spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national); à Yamoussoukro un assistant administratif (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Groupe du VIH/sida

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 1 poste (P-2)

*Personnel recruté sur le plan national : ajout de 1 poste
(agent des services généraux)*

34. Comme le Conseil de sécurité l'a souligné dans sa résolution 1765 (2007), l'ONUCI doit renforcer sa stratégie de lutte contre le VIH/sida, notamment en encourageant le recours volontaire aux services de consultation et de dépistage confidentiels et en déployant des centres proposant ces services sur les sites de désarmement, démobilisation et réintégration. Il faut pour cela décentraliser ces services en créant des équipes mobiles dans les deux bureaux régionaux de Bouaké et Daloa. Ces équipes s'occuperont du personnel de l'ONUCI mais aussi des 17 sites de désarmement, démobilisation et réintégration, et participeront à la mise en œuvre du projet d'intégration de la lutte contre le VIH/sida dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration mené en partenariat avec le FNUAP et le PNUD, en fournissant deux centres mobiles de consultation et de dépistage pour ces 17 sites.

35. Les services de consultation et de dépistage confidentiels sont considérés comme le point d'ancrage du cycle prévention, traitement, soins et services d'accompagnement. L'application correcte de ce cycle permettra de protéger la confidentialité et de respecter les principes définis par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) pour ces services. Le Groupe du VIH/sida compte faire passer un test de dépistage à 30 % au moins du personnel civil et militaire de l'Opération. En 2006, seuls 739 membres du personnel civil et militaire de l'Opération (soit 6,9 %) se sont présentés aux services de consultation et de dépistage confidentiels. Le Groupe étant à peine en mesure d'assurer les cours de sensibilisation et d'éducation par les pairs (d'une durée de 7 jours) à l'intention des bataillons successifs et du personnel civil et la moitié seulement du cours sur les services de consultation et de dépistage confidentiels (d'une durée de 10 jours), il est proposé de créer un poste de spécialiste du VIH/sida (adjoint de première classe) (P-2) pour combler le vide laissé à Abidjan par le redéploiement du spécialiste du VIH/sida dans le secteur ouest. Le titulaire de ce poste assurera le suivi et veillera au respect des normes de confidentialité fixées par l'OMS, il coordonnera et évaluera tous les services de consultation et de dépistage fixes et mobiles au quartier général et sur le terrain, et fournira des services de consultation et de dépistage, activités essentielles de la prévention du VIH/sida dans le contexte de l'Opération.

36. Le Groupe ayant décidé de proposer des services fixes et mobiles de consultation et de dépistage, il est également proposé de créer un poste de chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), dont le titulaire sera chargé de transporter le matériel de consultation et de dépistage et d'assurer les déplacements des spécialistes du VIH/sida d'Abidjan et des bureaux régionaux vers les lieux de consultation et de dépistage.

Composante 4 : processus de paix

37. La composante processus de paix de l'Opération reflète l'adhésion totale de toutes les parties à l'Accord politique de Ouagadougou et à sa mise en œuvre, à l'organisation d'élections présidentielles et législatives ouvertes à tous, libres, justes et transparentes et à la réunification du pays. Le bureau électoral s'attachera avant tout à appuyer la création des organes de la Commission électorale indépendante restant à créer, notamment 48 commissions électorales départementales et 348 commissions électorales locales; aider la Commission à vérifier 2 000 cartes électorales (coordonnées GPS des centres électoraux, état des bureaux de vote et codification) et participer au renforcement des capacités du personnel chargé de l'identification; aider la Commission nationale de supervision de l'identification à se déployer dans 227 commissions locales de supervision de l'identification et participer au renforcement des capacités de 13 400 agents électoraux nationaux. Pour que le processus de paix se poursuive comme prévu et pour jeter les bases d'une paix durable en Côte d'Ivoire, le Bureau de l'information de l'ONUCI continuera de mener des actions d'information et de sensibilisation du public, de suivre la presse ivoirienne, d'entreprendre des initiatives de développement des médias et de leur fournir des informations fiables par l'intermédiaire de ses composantes diffusion et information. Le Bureau des affaires politiques s'efforcera avant tout d'instaurer un environnement politique positif, notamment en tenant régulièrement des consultations avec les dirigeants politiques ivoiriens et les acteurs du processus de paix.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.1 Réunification de la Côte d'Ivoire

4.1.1 Participation au processus de paix de toutes les parties ivoiriennes, conformément à la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité et à l'Accord politique de Ouagadougou

4.1.2 Augmentation du nombre total de fonctionnaires ayant regagné leur lieu d'affectation dans toute la Côte d'Ivoire (2005/06 : 5 000; 2006/07 : 6 000; 2007/08 : 12 091; 2008/09 : 6 000)

4.1.3 Accès aux émissions de la Radiotélévision ivoirienne dans tout le pays

Produits

- Réunions régulières de l'Organe consultatif international créé en application de la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité pour suivre les travaux du Comité d'évaluation et d'accompagnement de l'Accord politique de Ouagadougou
- Réunions mensuelles avec la communauté diplomatique, le Premier Ministre, le Président et les groupes d'opposition non armés afin d'évaluer l'état de mise en œuvre du processus de paix et d'étudier des moyens de surmonter les difficultés et les obstacles qui se présentent
- Participation aux réunions préparatoires des mécanismes de suivi de l'Accord politique de Ouagadougou convoquées à l'initiative du facilitateur, afin d'influer sur les décisions et de proposer l'inscription de points à l'ordre du jour
- Quatre séminaires de formation portant sur la démocratie multipartite, la démocratisation interne des partis et la communication politique à l'intention de 30 représentants des partis politiques et des Forces nouvelles
- Réunions mensuelles avec des responsables gouvernementaux, des groupes politiques et des organisations de la société civile, y compris des organisations de femmes, afin d'évaluer le processus de paix et recueillir leur avis sur sa mise en œuvre
- Ateliers trimestriels sur le renforcement des capacités des groupes nationaux de femmes dans le domaine de la prévention et du règlement des conflits, à Abidjan et dans les deux secteurs, à l'intention des responsables gouvernementaux, des représentants de partis politiques et d'organisations de la société civile, y compris d'organisations féminines
- Consultations bimensuelles avec le Cabinet du Premier Ministre, afin d'évaluer le processus de paix et de procéder à un échange de vues à ce sujet
- Réunions trimestrielles d'un groupe de travail sur les questions transfrontières intermissions composé de représentants de la MINUL, de l'ONUCI, du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et du BINUSIL
- Programmes nationaux d'information et de sensibilisation à l'appui du processus de paix, y compris des émissions radiophoniques dans cinq langues nationales, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; des émissions d'actualité, messages et documentaires diffusés sur la télévision d'État, les chaînes internationales et UNIFEED; des points de presse hebdomadaires; la distribution de 12 bulletins d'information; 400 panneaux d'affichage (150 à Abidjan et 250 dans les régions); des messages publicitaires dans les journaux (4 encarts par manifestation pour 7 manifestations); des campagnes de sensibilisation
- Organisation d'un colloque sur les médias et la situation d'après conflit

- Promotion du processus de paix au moyen d'une campagne sur le règlement des conflits et la consolidation de la paix, axée sur la communication traditionnelle, à l'intention des organisations de jeunes et de femmes et des guides d'opinion, notamment les chefs traditionnels et les chefs de village, afin de continuer d'établir une base solide pour le processus de paix, grâce à la production et à la diffusion de 20 000 livrets ou brochures et de 5 000 affiches ainsi que de programmes de radio et de télévision et à l'organisation de séances de sensibilisation
- Deux sondages visant à connaître l'opinion du public sur le processus de paix, les questions liées à l'égalité des sexes, la protection de l'enfance et l'appareil judiciaire ivoirien, et à évaluer les activités d'information du public
- Douze rapports au Comité des sanctions sur la Côte d'Ivoire sur des cas d'incitation à la haine et à la violence dans les médias ivoiriens
- Dix ateliers de formation sur la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, à l'intention des organisations de la société civile du nord, de l'ouest et de l'est du pays
- Avis qualifiés aux organismes des Nations Unies, au Ministère des affaires sociales, de la femme et de la famille, aux organisations non gouvernementales de femmes et aux associations locales et internationales de défense des droits de l'homme, sur les questions liées à l'égalité des sexes, les points d'ancrage et les stratégies en vue de la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou
- Appui à la réunion semestrielle régionale des conseillers en matière d'égalité des sexes (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Libéria, Guinée-Bissau et Bureau du Représentant spécial en Afrique de l'Ouest), réunions avec des spécialistes de la CEDEAO et organisation d'une réunion régionale de l'Association des femmes du fleuve Mano sur les stratégies de renforcement de la participation des groupes de femmes, et communication d'informations aux mécanismes existants d'alerte rapide
- Conseils au Gouvernement sur l'équilibre entre les sexes, le redéploiement de l'administration publique et la mise en œuvre de mesures de sécurité en faveur du personnel féminin
- Mise en œuvre de 10 projets à effet rapide ayant trait à la réconciliation, à la sensibilisation et au règlement des conflits dans les zones les plus touchées par le conflit dans le nord et l'ouest du pays, y compris la région d'Abidjan

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

4.2 Élections ouvertes à tous, libres, justes et transparentes en Côte d'Ivoire

4.2.1 Création de 48 commissions électorales départementales, de 348 commissions électorales locales et de 11 000 centres d'inscription conformément au programme de la Commission électorale indépendante

4.2.2 Établissement et distribution des 8 millions de cartes d'électeurs et des 12 millions de cartes nationales d'identité conformément aux prévisions des autorités

4.2.3 Distribution par la Commission électorale indépendante du matériel électoral aux 11 000 bureaux de vote

4.2.4 Organisation d'élections présidentielles et législatives ouvertes, libres, justes, transparentes et conformes aux normes internationales

Produits

- Conseils à la Commission électorale indépendante sur l'installation des bureaux électoraux dans l'ensemble du pays, dans le cadre de réunions hebdomadaires et sous la forme de rapports établis en temps utile
- Conseils au Gouvernement ivoirien et à la Commission électorale indépendante, dans le cadre de réunions hebdomadaires et sous la forme de rapports établis en temps voulu, sur les directives et les pratiques optimales de mise en œuvre d'un programme général d'éducation des électeurs couvrant successivement toutes les phases de l'identification et du processus électoral
- Conseils à la Commission électorale indépendante, dans le cadre de réunions hebdomadaires et de rapports établis en temps utile, sur l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation et de renforcement des capacités de son personnel en ce qui concerne la loi électorale, les procédures opérationnelles, le code de conduite et d'autres aspects du scrutin
- Formation de formateurs au sein des institutions nationales en vue de la formation de 13 400 agents électoraux
- Activités mensuelles de sensibilisation durant la période préélectorale en collaboration avec la Commission électorale indépendante à l'attention des 10 principaux partis politiques, qui ont signé l'Accord de Linas-Marcoussis, afin qu'ils intègrent le VIH/sida et l'égalité des sexes dans leurs programmes, en accordant une attention particulière aux femmes
- Campagnes et réunions de sensibilisation concernant notamment le VIH/sida, à l'attention des chefs de districts des 12 régions de Côte d'Ivoire
- Conseils à la Commission électorale indépendante, selon les besoins, sur les normes électtorales internationales, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'inscription des électeurs, de créer et d'administrer une base de données les concernant, et de pouvoir consulter, imprimer et mettre à jour les listes électtorales
- Conseils à la Commission électorale indépendante en vue de la conception et de l'acquisition de matériel électoral aux normes électtorales internationales, et notamment de bulletins de vote
- Conseils aux autorités ivoiriennes en vue de l'élaboration d'un plan de sécurité national pour la tenue des élections
- Surveillance des préparatifs électtoraux dans les centres de préidentification (111 centres techniques mobiles), de l'inscription des électeurs, du traçage des cartes électtorales, de la distribution du matériel et de l'organisation du scrutin
- Transport de matériel électoral et de fonctionnaires ivoiriens chargés de l'identification et du scrutin (2 000 heures de vol et 20 000 kilomètres de trajets par route)
- Maintien de la sécurité pendant les élections dans les limites des moyens militaires dont l'ONUCI dispose et dans les zones où elle est déployée
- Rapports de certification de toutes les étapes menant à des élections présidentielles et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes

Facteurs externes : Il faudra que les pays qui mettent des personnels de police et des contingents à la disposition de l'ONU assurent les effectifs nécessaires et que l'appui matériel et financier voulu pour le rétablissement de l'autorité de l'État et la tenue des élections soit disponible; il faudra également que la situation politique et les conditions de sécurité en Côte d'Ivoire demeurent stables et que les parties restent déterminées à appliquer l'Accord politique de Ouagadougou.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4, processus de paix

Catégorie de personnel	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SSA/SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				Total partiel
I. Personnel civil											
Bureau des affaires politiques											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	6	7	–	1	–	15	2	–	17
Effectif proposé 2008/09	–	1	6	7	–	1	–	15	2	–	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'assistance électorale											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	6	15	–	2	–	24	1	136	161
Effectif proposé 2008/09	–	1	6	15	–	2	–	24	1	146	171
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10	10
Affectations provisoires approuvées ^b 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Affectations provisoires proposées ^b 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	1	1	–	–	–	2	–	–	2
Total partiel											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	6	15	–	2	–	24	1	136	161
Effectif proposé 2008/09	–	1	7	16	–	2	–	26	1	146	173
Variation nette	–	–	1	1	–	–	–	2	–	10	12
Bureau de la communication et de l'information											
Effectif approuvé 2007/08	–	1	3	11	4	1	–	20	63	11	94
Effectif proposé 2008/09	–	1	3	13	5	1	–	23	73	14	110
Variation nette	–	–	–	2	1	–	–	3	10	3	16
Nombre total des postes											
Effectif approuvé 2007/08	–	3	15	33	4	4	–	59	66	147	272
Effectif proposé 2008/09	–	3	15	35	5	4	–	62	76	160	298
Variation nette	–	–	–	2	1	–	–	3	10	13	26
Nombre total d'affectations provisoires											
Effectif approuvé 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2008/09	–	–	1	1	–	–	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	1	1	–	–	–	2	–	–	2

^a Y compris les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Postes financés au moyen des crédits ouverts pour le recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 2 affectations provisoires financées au moyen des crédits destinés au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (P-4 et P-3)

Volontaires des Nations Unies : ajout de 10 affectations provisoires

38. La Division de l'assistance électorale opère actuellement à partir de 14 bureaux électoraux régionaux dont les 68 équipes suivent de près les audiences foraines, assistent et conseillent les 430 bureaux locaux de la Commission électorale indépendante et aident la Commission nationale de supervision de l'identification à déployer 227 commissions locales de supervision de l'identification. La Commission électorale indépendante et la Commission nationale de supervision de l'identification sont les institutions nationales désignées dans l'Accord politique de Ouagadougou pour mener à bien l'ensemble du processus général d'identification et du processus électoral.

39. Actuellement, le Bureau de l'assistance électorale ne peut couvrir les zones de Gagnoa et Divo en raison de l'absence des forces de sécurité dans la région. Cependant, grâce à l'évolution de la situation politique suite à la conclusion de l'Accord politique de Ouagadougou et à la cérémonie de la Flamme de la paix, l'Opération va y ouvrir une nouvelle base, ce qui permettra de déployer le personnel électoral du 15^e bureau électoral de Divo dans de bonnes conditions de sécurité.

40. Chacun des 14 bureaux électoraux régionaux étant coordonné par un observateur-coordonnateur électoral (P-3) qui supervise des observateurs électoraux (Volontaires des Nations Unies), il est proposé de procéder à l'affectation provisoire au bureau électoral régional de la région de Gagnoa et Divo d'un observateur-coordonnateur électoral (P-3), financée au moyen des crédits destinés au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de quatre observateurs électoraux (Volontaires des Nations Unies), pour veiller au bon déroulement du processus d'identification et du processus électoral.

41. Dans sa résolution 1765 (2007), le Conseil de sécurité a suivi la recommandation du Secrétaire général d'inclure dans le mandat électoral de l'ONUCI la coordination des observateurs internationaux. Il est donc proposé de créer au sein de la composante électorale de l'ONUCI une petite unité chargée de coordonner l'observation à court et long terme du processus électoral, notamment de coordonner le recueil des données électorales et d'informer l'Opération du déroulement du processus électoral sans intervenir dans celui-ci. Cette unité comprendra un observateur électoral (P-4) dont l'affectation provisoire sera financée au moyen des crédits destinés au personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui supervisera les 15 observateurs électoraux – coordonnateurs régionaux pour tout ce qui concerne l'observation des élections; l'intéressé fournira des directives pour l'observation des élections; il assurera la coordination entre les observateurs internationaux et le bureau électoral régional et la liaison avec les organismes d'observateurs internationaux et les ambassades. Cette unité comportera aussi deux observateurs électoraux (Volontaires des Nations Unies) qui recueilleront et analyseront les informations fournies par les bureaux électoraux et les équipes d'observation de l'ONUCI; un observateur électoral (Volontaire des Nations Unies) qui assistera et conseillera les organismes d'observateurs internationaux et

nationaux; un observateur électoral (Volontaire des Nations Unies) chargé d'établir les rapports; un assistant Web (Volontaire des Nations Unies) qui suivra la presse écrite et les médias électroniques et y recueillera les informations; et un observateur électoral (Volontaire des Nations Unies) qui assurera la liaison avec les autorités ivoiriennes pour ce qui touche à l'observation.

Bureau de la communication et de l'information

*Personnel recruté sur le plan international : ajout de 3 postes
(2 P-3 et 1 agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : ajout de 10 postes
(agents des services généraux)*

Volontaires des Nations Unies : ajout de trois affectations provisoires

42. Un des principaux éléments du Bureau de la communication et de l'information est sa station de radio, ONUCI FM, établie à Abidjan, qui a des correspondants dans 12 localités de l'arrière-pays. La signature de l'Accord politique de Ouagadougou en mars 2007 a donné à la population ivoirienne l'espoir dont elle avait grand besoin et, comme l'a souligné le Conseil de sécurité dans ses résolutions successives, l'accès à des informations neutres et fiables reste déterminant pour le succès du processus de paix. Cependant, beaucoup d'Ivoiriens ne reçoivent toujours pas ONUCI FM. Le Conseil de sécurité a également souligné dans sa résolution 1739 (2007) que pour promouvoir le processus de paix, il fallait que les émissions soient audibles dans tout le pays. Le Bureau de la communication et de l'information propose donc de renforcer la capacité d'ONUCI FM à fournir des informations adaptées aux zones sensibles de l'ouest et du nord en lui affectant deux réalisateurs d'émissions radiophoniques (P-3) pour les bureaux régionaux de Bouaké et Daloa.

43. Le Bureau compte actuellement 10 vacataires exerçant les fonctions d'assistant d'information, assistant de production d'émissions radiophoniques et technicien de radiodiffusion. Puisqu'il s'agit de fonctions à caractère continu, il est proposé de transformer ces affectations en 10 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, conformément au paragraphe 11 de la Section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale. La création de ces postes permettra à l'ONUCI de moins dépendre du personnel extérieur dans le domaine délicat de l'information et de la sensibilisation, de renforcer la responsabilisation du personnel, qui relèvera alors directement de l'ONUCI et non plus de l'entité chargée de l'exécution de ces fonctions, d'améliorer sa crédibilité et donc sa capacité à opérer, ainsi que ses conditions d'accès aux moyens de transport et à d'autres services de l'Organisation.

44. Le Bureau central de l'information à Abidjan est appuyé par deux bureaux régionaux à Daloa et Bouaké et par 12 bureaux sous-régionaux à Bondoukou, Bouna, Daoukro, Duékoué, Gagnoa, Guiglo, Korhogo, Man, Odiénne, San Pedro, Séguéla et Yamoussoukro. Pour renforcer la capacité de l'ONUCI à promouvoir le processus de paix et à faire en sorte que les médias ivoiriens s'abstiennent de toute incitation à la haine, à la violence, à l'intolérance et à tout autre acte répréhensible, conformément à diverses résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1739 (2007), il est proposé de porter de 12 à 15 le nombre des bureaux sous-régionaux en en créant trois nouveaux à Abengourou, Aboisso et Ferkessedougou. Il s'agit de fonctions cruciales, étant donné le caractère sensible de

la période électorale et la vulnérabilité du processus de paix face à la désinformation et aux autres pratiques visant à semer la zizanie. Ces trois bureaux sous-régionaux assureront le lien entre le Groupe du développement et du suivi des médias à Abidjan et les radios locales pour ce qui est de la formation de leur personnel, et participeront ainsi à la promotion du processus de paix en renforçant le professionnalisme des médias. Chacun de ces bureaux sous-régionaux sera doté de trois fonctionnaires de l'information (Volontaires des Nations Unies).

45. L'augmentation du nombre des bureaux sous-régionaux signifie aussi qu'il faudra prévoir du personnel supplémentaire au bureau principal d'Abidjan pour renforcer sa capacité de gestion et d'administration. Il est donc proposé de créer un poste d'assistant administratif (service mobile) pour aider le Bureau de la communication et de l'information à assurer la gestion de son personnel; organiser les réunions du Chef du Bureau de l'information et en assurer le suivi; préparer la correspondance officielle; organiser les déplacements en vue des missions; s'occuper des questions administratives et assurer la liaison avec les deux bureaux régionaux et les 15 bureaux sous-régionaux.

Composante 5 : ordre public

46. L'efficacité du maintien de l'ordre public se fonde sur une force de police disciplinée et professionnelle. L'Opération continuera de s'attacher à rétablir la confiance du public et à améliorer l'image de la police ivoirienne en effectuant régulièrement des patrouilles aux côtés de la police locale, en suivant constamment ses activités et en lui fournissant des services consultatifs en matière de droits de l'homme. Avec la mise en œuvre de l'Accord de paix de Ouagadougou, l'objectif principal sera d'assister et de conseiller le Centre de commandement intégré et les brigades mixtes. Il en sera ainsi jusqu'au redéploiement de l'administration dans les zones contrôlées par les Forces de défense et de sécurité et les Forces armées des Forces nouvelles.

47. Conformément à la résolution 1528 (2004) et aux résolutions ultérieures du Conseil de sécurité, la Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire, continuera d'aider le Gouvernement ivoirien à rétablir l'autorité du système judiciaire et l'état de droit sur l'ensemble du territoire. Elle s'attachera en priorité à lui fournir des conseils et une assistance pour rétablir l'appareil judiciaire et le système pénitentiaire au nord, à appuyer l'application de la loi foncière, à promouvoir la réforme du système judiciaire et à mobiliser l'appui des donateurs en vue de former le personnel judiciaire et pénitentiaire.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

5.1 Renforcement de l'ordre public et mise en place, au sein de la Police nationale et de la Gendarmerie ivoiriennes, d'une capacité opérationnelle durable

5.1.1 Poursuite du déploiement de 600 auxiliaires de police dans 2 légions de gendarmerie, 4 préfectures de police et 59 commissariats de police et brigades de gendarmerie dans le nord du pays

5.1.2 Approbation d'un plan de restructuration des forces de défense et de sécurité de la Côte d'Ivoire par la Cellule mixte de coordination de la réforme du secteur de la sécurité

5.1.3 Augmentation du nombre de femmes dans la composante de police (2007/08 : 12 %; 2008/09 : 20 %)

Produits

- Visites quotidiennes de 12 préfectures de police, de 6 légions, de commissariats, de compagnies et d'escadrons dans le nord de la Côte d'Ivoire à des fins d'encadrement
- Conduite de 300 escortes de sécurité dans tout le pays et fourniture de renforts auprès du personnel de la Division électorale et lors des audiences foraines et de la distribution des examens de l'Éducation nationale
- Organisation de 12 cours de mise à niveau pour rappeler à la Police nationale et à la Gendarmerie les principes de maintien de l'ordre admis sur le plan international
- Organisation de 6 stages de formation à l'intention de 900 membres des forces de défense et de sécurité dans les écoles de gendarmerie et de police pour améliorer leurs compétences professionnelles en matière de lutte antiémeutes
- 36 500 jours de patrouille (2 observateurs de la police des Nations Unies par patrouille pour 50 équipes de patrouille pendant 365 jours) aux fins de surveillance et d'encadrement dans les secteurs est et ouest et dans toute la zone contrôlée par le Gouvernement dans le sud, ainsi que dans les zones tenues par les forces armées des Forces nouvelles et le long de la ligne verte
- Formation de 600 auxiliaires dans le nord et réalisation de patrouilles mixtes quotidiennes par cette nouvelle force auxiliaire aux fins de fournir aide, orientation et encadrement
- Tenue de cours, de séminaires et de tribunes, et accompagnement d'agents locaux des Forces de défense et de sécurité (FDS) et des forces armées des Forces nouvelles (FAFN) dans leurs activités courantes (patrouilles, interventions et enquêtes)
- Fourniture de conseils aux services nationaux chargés du maintien de l'ordre sur les opérations policières, les enquêtes, la surveillance policière de proximité et les unités spécialisées (accidents de la route, sécurité des aéroports) et déploiement d'un officier de liaison de la police des Nations Unies et de conseillers techniques au poste de commandement opérationnel et au centre d'opérations du groupe
- Réalisation de 2 patrouilles quotidiennes distinctes avec les FAFN dans le nord, les FDS dans le sud et les Forces impartiales dans l'ancienne zone de confiance (Licorne, militaires de l'ONUCI et unités de police constituées de la police des Nations Unies) afin de veiller à la sécurité et à la sûreté de la population lorsqu'il existe une menace imminente de violence physique
- Fourniture de conseils au Comité international de coordination des institutions nationales sur la réforme et la restructuration de la gendarmerie et de la police nationale
- Organisation d'une campagne de lutte contre la corruption, notamment dans le cadre de 4 ateliers à l'intention de la police nationale et de la gendarmerie
- Organisation de 4 séances de formation spécialisée afin de conseiller la police nationale et la gendarmerie sur les consignes permanentes en cas de viol, de violence familiale ou d'abus sexuels
- Prestation de conseils par des contacts quotidiens avec les autorités des FDS, particulièrement les responsables de l'école de police d'Abidjan et des écoles de gendarmerie d'Abidjan et de Toroguhé sur l'introduction, dans les programmes de formation de l'école de police, d'un module sur les distinctions fondées sur le sexe

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
5.2 Rétablissement de l'autorité du pouvoir judiciaire et les institutions garantes de l'état de droit (y compris les établissements pénitentiaires) dans toute la Côte d'Ivoire	5.2.1 Adoption par le Gouvernement d'une législation de base (3 projets de loi, dont une nouvelle loi sur le pouvoir judiciaire, et des lois sur le Conseil supérieur de la magistrature et sur l'organisation du système judiciaire) 5.2.2 Création de 11 tribunaux dans le nord de la Côte d'Ivoire et redéploiement complet du personnel judiciaire (2004/05 : 0; 2005/06 : 0; 2006/07 : 0; 2007/08 : 3; 2008/09 : 11) 5.2.3 Augmentation du nombre de réouvertures d'établissements pénitentiaires dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire (2006/07 : 0; 2007/08 : 3; 2008/09 : 11) 5.2.4 Diminution du nombre de décès chez les détenus (2004/05 : 376; 2005/06 : 300; 2006/07 : 225; 2007/08 : 214, 2008/09 : 190) 5.2.5 Augmentation du nombre de libérations conditionnelles ou d'amnisties présidentielles (2004/05 : 0; 2005/06 : 10; 2006/07 : 50; 2007/08 : 100; 2008/09 : 150)

Produits

- Fourniture de conseils dans le cadre de consultations mensuelles avec les autorités ivoiriennes concernant les questions touchant l'administration judiciaire, l'identification nationale et les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires, conformément aux accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III, de Pretoria et de Ouagadougou et aux dispositions des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité
- Suivi et communications relatifs aux procédures judiciaires résultant d'appels et de différends politiques concernant le processus d'identification et les élections, et présentation de recommandations aux autorités nationales sur les moyens de combler les lacunes constatées
- Fourniture de conseils au Gouvernement sur la mise en place et le suivi de la justice transitionnelle au lendemain de la crise, grâce à la compilation et à la communication aux autorités d'informations sur les pratiques internationales optimales au lendemain de conflits, telles que la recherche de la vérité et les mesures de réparation en faveur des victimes
- Fourniture de conseils au Gouvernement sur le règlement de différends portant sur la restitution de terres et d'autres biens aux personnes déplacées à leur retour grâce à la présentation de rapports sur les litiges fonciers et immobiliers, le règlement de différends et la restitution, et fourniture de conseils aux autorités sur les pratiques internationales optimales en matière de retour, de réinstallation et de restitution des biens
- Suivi de 52 procès ou audiences dans tout le pays sur les garanties prévues par la loi et la bonne administration de la justice, et présentation de rapports au Gouvernement ivoirien sur le respect des normes internationales
- Suivi de 6 affaires concernant le traitement juridique et judiciaire des violations des droits de l'homme dans le cadre de la lutte contre l'impunité
- Visite annuelle de 37 juridictions dans l'ensemble du pays dans le cadre du programme d'évaluation du système de justice

- Fourniture de conseils au Gouvernement sur la planification du redéploiement de l'appareil judiciaire (redéploiement concerté des composantes application de la loi, appareil judiciaire et administration pénitentiaire) et suivi du processus consistant à créer 11 tribunaux dans le nord de la Côte d'Ivoire après le redéploiement du personnel judiciaire
- Publication d'un rapport d'étape sur le système de justice en Côte d'Ivoire, y compris la suite donnée aux rapports précédents sur l'état de droit; publication d'études spécialisées sur divers aspects de la justice pénale (tels que la détention provisoire) en Côte d'Ivoire
- Organisation à l'intention des intervenants nationaux de 2 séminaires/ateliers sur l'aide judiciaire et l'accès des femmes à la justice
- Organisation de 208 visites de prisons dans l'ensemble du pays pour observer la gestion des prisons et les conditions de détention, en particulier des femmes et des mineurs, afin d'assurer le suivi des mesures prises, de fournir des conseils et de faire rapport à ce sujet au Gouvernement ivoirien
- Fourniture d'une aide au Gouvernement pour la création d'un institut de formation du personnel pénitentiaire et mobilisation du soutien de donateurs aux fins de l'élaboration de son programme d'études et de ses initiatives de formation et d'échange
- Tenue de réunions hebdomadaires avec l'administration pénitentiaire nationale pour le conseiller sur l'élaboration, l'application et le suivi de consignes permanentes – conformes aux principes internationalement reconnus en matière pénitentiaire concernant diverses questions, notamment les doléances et plaintes des détenus, les infractions disciplinaires impliquant des détenus, les questions relatives à la santé, les décès de détenus et l'utilisation de moyens de contrainte
- Fourniture d'une aide au Gouvernement pour la planification du redéploiement du système pénitentiaire dans le nord sous forme de conseils sur la dotation en effectifs, la sécurité et l'administration pénitentiaire, et la participation à l'encadrement des recrues devant être déployées dans le nord
- Organisation de 5 ateliers sur le VIH/sida à l'intention de 250 agents pénitentiaires et détenus

Facteurs externes : Il faudrait que les donateurs mettent en œuvre une vaste initiative de réforme judiciaire et de bonne gouvernance en apportant des ressources et une assistance technique pour renforcer le système juridique et judiciaire et que les pays qui mettent du personnel à la disposition de la police des Nations Unies continuent de fournir les effectifs nécessaires.

Tableau 6
Ressources humaines : composante 5 – ordre public

<i>Catégorie de personnel</i>	Total
<i>I. Police des Nations Unies</i>	
Postes approuvés 2007/08	450
Postes proposés 2008/09	
Variation nette	
<i>II. Unités de police constituées</i>	
Postes approuvés 2007/08	

Postes proposés 2008/09											750
Variation nette											
Catégorie de personnel	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				Total partiel
III. Personnel civil											
Bureau du chef de la police											
Postes approuvés 2007/08	–	1	4	1	1	2	–	9	9	–	18
Postes proposés 2008/09	–	1	4	1	1	2	–	9	9	–	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire											
Postes approuvés 2007/08	–	–	4	4	–	1	–	9	13	4	26
Postes proposés 2008/09	–	–	4	4	–	1	–	9	13	4	26
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements											
Postes approuvés 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8
Postes proposés 2008/09											
Variation nette											
Total partiel											
Postes approuvés 2007/08											
Postes proposés 2008/09											
Variation nette											
Total partiel, personnel civil											
Postes approuvés 2007/08											
Postes proposés 2008/09											
Variation nette											
Total général (I-III)											
Postes approuvés 2007/08											
Postes proposés 2008/09											

Variation nette

^a Y compris les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 6 : appui

48. Le tableau consacré à la composante appui décrit les activités de la Division de l'appui à la mission, de la Section de la sécurité et de l'Équipe déontologie et discipline. Selon le nouveau concept des opérations, le personnel des services organiques doit recevoir un appui au niveau des régions et les militaires seront transférés des édifices publics et des 24 immeubles en location vers de nouveaux camps centralisés situés dans 6 régions (Dabakala, Issia, Divo, Adzopé, Boundiali et Guiglo), qui serviront de bases d'opérations aux patrouilles mobiles. Le partage de locaux entre les membres de la police des Nations Unies et la police nationale dans 60 emplacements dans tout le pays nécessitera un soutien en matière de logistique et de communications.

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

6.1 Fourniture d'un soutien plus efficace à l'Opération en matière de logistique, d'administration et de sécurité

6.1.1 Achèvement à raison de 95 % des projets de rénovation et de reconstruction de tous les bâtiments indispensables pour que l'Opération satisfasse aux normes minimales de sécurité opérationnelle

6.1.2 Réduction du nombre moyen de cas de paludisme signalés parmi le personnel de l'Opération (2005/06 : 6 cas par mois; 2006/07 : 4 cas par mois; 2007/08 : 3 cas par mois; 2008/09 : 2 cas par mois)

6.1.3 Réduction du nombre d'accidents de la route pour 100 véhicules (2006/07 : 5 accidents; 2007/08 : 4 accidents; 2008/09 : 2 accidents)

6.1.4 Réduction de 19 % (soit de 5,10 dollars à 4,15 dollars) du coût des rations

6.1.5 Réduction de 20% (soit de 5 123 dollars à 4 098 dollars) du coût par personne des relèves

Produits
Amélioration des services

- Achèvement de la rénovation des bâtiments et infrastructures de la mission, permettant la mise en œuvre d'un plan d'évacuation et de sécurité efficace
- Organisation d'un programme de prévention du paludisme à l'intention des observateurs militaires, de la police des Nations Unies et du personnel civil à Abidjan, Bouaké et Daloa
- Application d'un programme plus rigoureux de conduite à l'intention des chauffeurs, alliée à l'organisation de campagnes de sensibilisation des conducteurs et de sécurité routière et à l'imposition de sanctions pour les contraventions enregistrées par le système CarLog (suspension ou retrait du permis de conduire)
- Mise en place d'un système de commande des rations en fonction de l'apport calorique, qui, par rapport au système fondé sur la quantité, permettra de réduire le coût global des rations de la mission

- Mise en œuvre d'un accord de coopération régionale avec la Mission des Nations Unies au Libéria concernant l'utilisation d'aéronefs affrétés par l'ONU, ce qui permettra de réduire le coût global des relèves

Militaires, membres de la police et personnel civil

- Déploiement, relève et rapatriement de 7 915 militaires, 200 observateurs militaires, 450 membres de la police des Nations Unies et 750 membres des unités de police constituées
- Vérification, suivi et inspection du matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome pour le personnel militaire et le personnel de police
- Stockage de 1 000 tonnes et fourniture de 600 tonnes de rations par mois, et gestion d'une réserve de 21 jours de rations de combat, représentant au total 171 000 rations et 770 000 litres d'eau pour les membres des contingents militaires et des unités de police constituées dans 40 emplacements
- Administration de 1 528 membres du personnel civil, soit 500 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 709 administrateurs recrutés sur le plan national, 301 Volontaires des Nations Unies, 10 membres du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et 8 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline à l'intention de tout le personnel (militaire, policier et civil), avec formation pratique, mesures de prévention et de suivi, et recommandations sur les mesures disciplinaires à prendre en cas de faute

Installations et infrastructures

- Entretien et remise en état d'emplacements destinés au personnel militaire et aux unités de police constituées, de locaux destinés au personnel de police des Nations Unies et au personnel civil dans quelque 87 emplacements
- Fourniture de services d'assainissement dans 77 locaux, y compris la collecte et l'évacuation des eaux usées et des déchets
- Exploitation et entretien de 24 systèmes d'épuration de l'eau, d'installations d'embouteillage et systèmes de dosage du chlore (appartenant à l'ONU) dans 17 emplacements
- Exploitation et entretien de 252 groupes électrogènes appartenant à l'ONU dans 80 emplacements
- Stockage et fourniture de 1,6 million de litres de carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes
- Entretien et remise en état de 80 km de routes, de 1 pont et de 15 aérodromes et aires d'atterrissage d'hélicoptère dans 15 emplacements
- Entretien et remise en état de 5 parcs de stockage de carburant-aviation dans 5 emplacements

Transports terrestres

- Exploitation et entretien (dans 3 ateliers dans 3 emplacements) de 1 098 véhicules appartenant à l'ONU
- Fourniture de 11,6 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports terrestres
- Exploitation d'un service de navette 5 jours par semaine à l'intention de 600 membres du personnel de l'ONU (en moyenne) par jour entre leur logement et la zone de la mission

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 4 avions et de 9 hélicoptères (3 hélicoptères de type militaire, 2 dotés d'une capacité de recherche et sauvetage et 4 loués dans le cadre de contrats commerciaux) dans 4 emplacements
- Fourniture de 7,8 millions de litres de carburants et lubrifiants pour les transports aériens

Transports maritimes ou fluviaux

- Exploitation et entretien de 2 bateaux
- Fourniture de 43 800 litres de carburants et lubrifiants pour les transports maritimes

Transmissions

- Services d'appui et d'entretien pour un réseau satellitaire comprenant 1 station terrestre principale et 71 émetteurs de radio numérique à bande étroite permettant les communications vocales, la télécopie, la vidéo et la transmission de données
- Services d'appui et d'entretien pour 32 microterminaux, 43 centraux téléphoniques et 25 liaisons hertziennes
- Services d'appui et d'entretien pour 2 030 postes de radio mobiles HF et VHF, 436 stations de radio (HF et VHF) et 3 214 postes de radio VHF portatifs
- Services d'appui et d'entretien pour 23 stations de radiodiffusion FM dans 4 installations de production radiophonique et de radiodiffusion

Informatique

- Services d'appui et d'entretien pour 93 serveurs, 1 647 ordinateurs de bureau, 505 ordinateurs portables, 1 072 imprimantes et 171 imprimantes-scanners dans 37 emplacements
- Services d'appui et d'entretien pour 54 réseaux locaux et 24 réseaux longue distance mis à la disposition de 2 500 utilisateurs dans 47 emplacements
- Exploitation et entretien du réseau local sans fil
- Création d'un système d'information géographique permettant de produire environ 5 500 cartes administratives, thématiques ou de planification afin d'étayer les décisions, de favoriser la compréhension des situations et de soutenir les opérations

Services médicaux

- Exploitation et gestion d'un centre de consultation de niveau I+, de 22 centres de consultation de niveau I, et de 2 hôpitaux de niveau I aux 2 quartiers généraux de région
- Gestion de dispositifs pour les évacuations terrestres et aériennes à l'échelle de la mission pour tous les emplacements, notamment 2 hôpitaux de niveau III à Abidjan, des hôpitaux de niveau IV à Accra (Ghana) et Johannesburg (Afrique du Sud) et des hôpitaux de niveau IV au Maroc et au Kenya
- Exploitation et gestion d'installations offrant des services facultatifs et confidentiels de dépistage du VIH et des conseils en la matière à l'ensemble du personnel de la mission
- Programme de sensibilisation au VIH, notamment par la transmission de l'information entre collègues, à l'intention de tout le personnel de la mission

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour l'ensemble de la zone d'opérations
- Protection rapprochée, 24 heures sur 24 des responsables de l'ONUCI et des hautes personnalités en visite
- Analyse des conditions de sécurité à l'échelle de la mission, y compris dans les logements de 500 agents recrutés sur le plan international, 301 Volontaires des Nations Unies, 450 membres de la police des Nations Unies, 200 observateurs militaires et 120 officiers d'état-major
- Organisation d'en moyenne 200 séances de sensibilisation à la sécurité et d'information sur les plans d'urgence à l'intention de tout le personnel de l'Opération

Facteurs externes : Il faudrait que les fournisseurs de biens et services respectent les conditions fixées dans les

contrats.

Tableau 7

Ressources humaines : composante 6, appui

Catégorie de personnel	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SSG/SGA	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
I. Personnel civil											
Équipe déontologie et discipline											
Postes approuvés 2007/08	–	–	2	1	–	–	–	3	1	–	4
Postes proposés 2008/09	–	–	2	1	–	–	–	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Affectations provisoires approuvées ^b 2007/08	–	–	1	–	1	–	–	2	1	–	3
Affectations provisoires proposées ^b 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	1	–	4
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Total partiel											
Approuvés 2007/08	–	–	3	1	1	–	–	5	2	–	7
Proposés 2008/09	–	–	3	2	1	–	–	6	2	–	8
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Section de la sécurité											
Postes approuvés 2007/08	–	–	2	8	32	12	18	72	57	–	129
Postes proposés 2008/09	–	–	1	7	43	8	18	77	97	–	174
Variation nette	–	–	(1)	(1)	11	(4)	–	5	40	–	45
Affectations provisoires approuvées ^b 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Affectations provisoires proposées ^b 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel											
Approuvés 2007/08	–	–	2	8	32	12	18	72	59	–	131
Proposés 2008/09	–	–	1	7	43	8	18	77	99	–	176
Variation nette	–	–	(1)	(1)	11	(4)	–	5	40	–	45
Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission											
Postes approuvés 2007/08	–	1	6	2	5	3	–	17	5	–	22
Postes proposés 2008/09	–	1	6	2	6	3	–	18	5	1	24
Variation nette	–	–	–	–	1	–	–	1	–	1	2

Catégorie de personnel	Personnel recruté sur le plan international							Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SSG/SGA	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité	Total partiel			
Services administratifs											
Postes approuvés 2007/08	–	–	9	17	32	3	–	61	96	35	192
Postes proposés 2008/09	–	–	9	18	37	3	–	67	103	35	205
Variation nette	–	–	–	1	5	–	–	6	7	–	13
Affectations provisoires approuvées ^b 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	5	–	5
Affectations provisoires proposées ^b 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(5)	–	(5)
Total partiel											
Approuvés 2007/08	–	–	9	17	32	3	–	61	101	35	197
Proposés 2008/09	–	–	9	18	37	3	–	67	103	35	205
Variation nette	–	–	–	1	5	–	–	6	2	–	8
Services d'appui intégrés											
Postes approuvés 2007/08	–	–	11	33	125	9	–	178	319	76	573
Postes proposés 2008/09	–	–	11	34	126	9	–	180	329	78	587
Variation nette	–	–	–	1	1	–	–	2	10	2	14
Affectations provisoires approuvées ^b 2007/08	–	–	–	–	–	–	–	–	11	–	11
Affectations provisoires proposées ^b 2008/09	–	–	–	–	–	–	–	–	4	–	4
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	(7)	–	(7)
Total partiel											
Approuvés 2007/08	–	–	11	33	125	9	–	178	330	76	584
Proposés 2008/09	–	–	11	34	126	9	–	180	333	78	591
Variation nette	–	–	–	1	1	–	–	2	3	2	7
Nombre total de postes											
Approuvés 2007/08	–	1	30	61	194	27	18	331	478	111	920
Proposés 2008/09	–	1	29	62	212	23	18	345	535	114	994
Variation nette	–	–	(1)	1	18	(4)	–	14	57	3	74
Nombre total d'affectations provisoires											
Approuvées 2007/08	–	–	1	–	1	–	–	2	19	–	21
Proposées 2008/09	–	–	1	1	1	–	–	3	7	–	10
Variation nette	–	–	–	1	–	–	–	1	(12)	–	(11)

^a Y compris les administrateurs recrutés sur plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

^b Financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) à la rubrique Personnel civil.

Équipe déontologie et discipline

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 1 affectation provisoire au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) (P-3)

49. L'Équipe déontologie et discipline comprend actuellement un Chef (P-5), trois spécialistes de la déontologie et de la discipline (1 poste P-4, 1 affectation provisoire au titre du personnel temporaire autre que pour les réunions (P-4), et 1 poste d'administrateur recruté sur le plan national), un responsable de la remontée de l'information (P-2), un poste d'assistant administratif [personnel temporaire (autre que pour les réunions) (Service mobile)] et un poste d'assistant administratif [personnel temporaire (autre que pour les réunions) (agent des services généraux recruté sur le plan national)].

50. Pour étoffer sa stratégie et son action de prévention, s'agissant notamment des cours de sensibilisation et de perfectionnement offerts aux effectifs, l'Équipe a, depuis mai 2007, déployé deux spécialistes de la déontologie et de la discipline (P-4) dans chacun des deux sièges régionaux à Daloa et Bouaké. Ce déploiement a permis à l'Équipe de se rapprocher de ceux qu'elle dessert – particulièrement les contingents militaires –, ce qui l'a rendue à la fois plus accessible et mieux à même d'intervenir en cas de faute, mais aussi d'agir de manière plus dynamique pour prévenir les écarts de conduite. Ce nouveau mode de fonctionnement a eu pour effet d'accroître la visibilité de l'Équipe déontologie et discipline; les membres du personnel de l'ONUCI ont d'ailleurs été plus nombreux à lui demander des conseils ou à la consulter. Cependant, suite à ce déploiement, l'équipe en poste à Abidjan ne compte plus qu'un chef (P-5), un responsable de la remontée de l'information (P-2), un spécialiste de la déontologie et de la discipline (administrateur recruté sur le plan national) et un assistant administratif (agent du Service mobile). Compte tenu de l'augmentation du nombre de cas déclarés dont est chargé l'Équipe d'Abidjan (où la base de données est tenue à jour), l'effectif actuel est insuffisant pour permettre à cette équipe de s'acquitter de ses fonctions, notamment pour ce qui est de la sensibilisation et du traitement en temps voulu des allégations de faute. Il est donc proposé de créer une affectation provisoire supplémentaire de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3) au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions); ce spécialiste sera non seulement chargé d'examiner le volume croissant de cas d'inconduite mais participera aussi à la formation dans la zone d'Abidjan et sera responsable de l'ensemble de la campagne de sensibilisation de l'ONUCI.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 10 postes, suppression de 1 poste, reclassement de 2 postes et conversion de 4 postes en postes d'agent recruté sur le plan national

Personnel recruté sur le plan national : ajout de 36 postes (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et conversion de 4 postes d'agent recruté sur le plan international (agents du Service mobile)

51. La nouvelle décentralisation des opérations de l'ONUCI a entraîné des responsabilités supplémentaires afin d'assurer une protection suffisante dans tous

les bureaux régionaux, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Étant donné que 8 des 10 bureaux régionaux relèvent d'un seul agent de sécurité chacun, il est impossible d'assurer une couverture en continu des Centres des opérations de sécurité. Cette structure n'est pas conforme aux politiques du Département de la sûreté et de la sécurité ou du Département des opérations de maintien de la paix, ni aux normes minimales de sécurité opérationnelle ni aux dispositions énoncées par l'Assemblée générale dans sa résolution 60/123 du 15 décembre 2005 concernant la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et la protection du personnel des Nations Unies. Les 10 bureaux de zone chargés de la sécurité nécessitent chacun 2 agents de sécurité recrutés sur le plan international, il est proposé de créer 8 postes supplémentaires d'agent de sécurité (agent du Service mobile). Ces agents seront appelés à assurer les opérations de protection 24 heures sur 24 et sept jours sur sept dans ces régions reculées; de contribuer au volet « sécurité » de la planification et l'exécution des opérations électorales et humanitaires; de participer aux opérations de sécurité menées par des organismes et par l'ONUCI dans la zone; de mener des enquêtes préliminaires sur les incidents et les accidents impliquant du personnel ou des locaux des Nations Unies; d'assurer la coordination et la liaison avec les services de sécurité locaux de manière à ce que tous les bureaux des Nations Unies dans la zone reçoivent les meilleurs services de sécurité possibles; de coopérer étroitement sur les questions de sûreté et de sécurité avec tous les autres bureaux des Nations Unies dans la zone pour garantir la meilleure gestion possible des opérations de sécurité; de collaborer étroitement avec le spécialiste de la sécurité dans la région (lequel gère la sécurité et la sûreté dans l'ensemble du secteur) à l'évaluation des conditions de sécurité dans la zone et à la formulation de recommandations touchant l'adoption de mesures d'atténuation; d'évaluer les conditions de sécurité de zones résidentielles et de locaux et d'appliquer les normes minimales de sécurité opérationnelle sur la base d'évaluation à jour des menaces et risques; et de collaborer étroitement avec le spécialiste de la sécurité dans la région à la mise en place et au maintien de mesures de sécurité adaptées à la zone.

52. De plus, pour garantir une supervision, une gestion et une coordination appropriées des opérations de sécurité dans l'ensemble du pays, il est proposé de créer deux postes de spécialistes de la sécurité – opérations (1 P-3 et 1 agent du Service mobile) à Abidjan.

53. Les normes minimales de sécurité opérationnelle relatives au fonctionnement 24 heures sur 24 et sept jours sur sept des centres des opérations de sécurité à Abidjan et dans les 10 bureaux chargés de la sécurité sur le terrain prévoient 5 opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national) par centre, ce qui représente au total 55 postes. Le service étant actuellement assuré par seulement 15 opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national), dans 11 centres des opérations de sécurité, l'ONUCI accuse actuellement un déficit de 40 postes. Il est donc proposé de renforcer la Section de la sécurité par l'ajout de 36 opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de convertir les 4 postes d'opérateurs radio (agents des services généraux recrutés sur le plan international – G-1/G-6) précédemment approuvés en postes d'opérateur radio (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui seront affectés dans les centres des opérations de sécurité à Abidjan et dans les régions, à savoir : Bouaké – siège régional du secteur Est; Daloa – siège régional du secteur Ouest, base logistique de l'avant de Yamoussoukro, Korogho, Bondoukou/Bouna, San Pedro/Tabou, Guiglo, Man, Séguéla et Odienne, afin de

garantir le fonctionnement 24 heures sur 24, sept jours sur sept des 11 centres des opérations de sécurité en Côte d'Ivoire. Plusieurs fonctions relevant des 40 postes proposés (soit 12 postes d'opérateur radio et 5 postes de membre des équipes d'intervention) sont accomplies par des vacataires depuis plus d'un an. Compte tenu du caractère continu de ces fonctions, notamment dans les 40 postes demandés, il est proposé de convertir 17 postes occupés par des vacataires en postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national, conformément aux dispositions du paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.

54. De plus, l'Opération n'en étant plus à sa phase de démarrage, il est proposé de convertir un poste de superviseur du centre des opérations de sécurité (P-2) et un poste de superviseur de la Cellule de la planification et des opérations (P-2) en postes du Service mobile; il est également proposé de supprimer le poste de chef du service de sécurité (P-5), étant donné que les fonctions s'y rattachant sont transférées au Département de la sûreté et de la sécurité et qu'elles seront financées dans le cadre d'accords relatifs à la participation aux coûts.

Bureau du Chef de la Division de l'appui à la mission

*Personnel recruté sur le plan international : ajout de 1 poste
(agent du Service mobile)*

Volontaire des Nations Unies : ajout de 1 affectation provisoire

55. Les effectifs actuels de la Section de l'appui aux commissions d'enquête (1 P-3, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan international) ne sont pas suffisants, compte tenu du volume et de la complexité des affaires dont la Commission d'enquête est saisie et du nombre considérable d'affaires en souffrance, qui remontent dans certains cas à 2004. En moyenne, la Section de l'appui aux commissions d'enquête reçoit chaque année 62 affaires, dont le traitement exige deux mois dans chaque cas (convocation, mise au point, présentation de l'affaire au Siège). Pour certaines affaires complexes, ce processus peut prendre jusqu'à six mois. La Section a traité en moyenne seulement 34 affaires par an, ce qui a entraîné un arriéré considérable qu'elle doit éponger tout en continuant de traiter les affaires en cours. Faute de personnel, elle a eu du mal à fournir appui et conseils aux commissions qui siègent, à examiner et à réviser les rapports reçus, à mettre la dernière main aux dossiers à envoyer au Siège, à assurer la liaison avec les bureaux partenaires pour le suivi des enquêtes et la communication des informations et à accomplir les nombreuses tâches administratives liées à l'ouverture de dossiers et à la collecte d'éléments de preuve. La Section donc été contrainte d'établir une hiérarchie selon le type d'incident, en accordant la priorité aux affaires où il y a eu décès ou blessures graves. Cette formule entraîne néanmoins des retards dans l'examen d'autres types d'affaires, principalement celles qui portent sur la perte ou la dégradation de biens ou sur les accidents de la route; il est donc proposé de créer deux postes supplémentaires d'assistant aux commissions d'enquête (1 agent du Service mobile et 1 Volontaire des Nations Unies) pour renforcer la Section.

56. Le titulaire d'un des postes d'assistant aux commissions d'enquête (agent du Service mobile) exercera les fonctions de secrétaire permanent des commissions et leur fournira des conseils; il aidera la Section à établir en temps voulu des rapports concis et clairs, ce qui permettra de gagner du temps et d'accélérer le traitement des affaires des commissions; il examinera les rapports d'enquête, recensera les éléments de preuve pertinents, transcrira les dépositions des témoins, rédigera les

mémoires d'envoi au Siège et assurera la coordination en l'absence du fonctionnaire des commissions d'enquête. Le titulaire de l'autre poste d'assistant aux commissions d'enquête (1 Volontaire des Nations Unies) aidera la Section à examiner les affaires en temps voulu, demandera la documentation manquante, traduira les documents requis, coordonnera les réunions, assurera le suivi de la base de données des commissions et veillera à la clôture des dossiers, rédigera des mémoires et exercera les fonctions de secrétaire permanent.

Services administratifs

*Personnel recruté sur le plan international : ajout de 6 postes
(1 P-3 et 5 agents du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : ajout de 2 postes
et conversion de 5 affectations provisoires*

Section des services médicaux

*Personnel recruté sur le plan international : ajout de 2 postes
(agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : ajout de 1 poste
(administrateur recruté sur le plan national)
et conversion de 5 affectations provisoires en postes
d'agent des services généraux recruté sur le plan national*

57. L'hôpital de niveau I+ de l'Opération, qui dispose d'une clinique de soins dentaires et d'une salle de radiologie, devrait pouvoir recevoir un plus grand nombre de patients et fournir des services au personnel de l'Opération 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il est ressorti de l'examen des effectifs mené par l'Opération que les effectifs de la Section étaient insuffisants pour répondre aux besoins d'un hôpital de niveau I+. Pour permettre à la Section des services médicaux de fonctionner 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, il est proposé de convertir en postes 5 postes d'infirmière (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui sont actuellement des affectations provisoires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), compte tenu du caractère continu des fonctions qui seront nécessaires jusqu'à la phase finale de l'Opération.

58. Il est proposé de créer un poste de médecin militaire-radiologue (administrateur recruté sur le plan national) pour l'hôpital de niveau I+ au quartier général intégré de l'Opération à Sebroko, qui effectue au moins 35 radiographies par semaine. Le médecin militaire-radiologue aura pour responsabilité d'interpréter les clichés échographiques, tâche actuellement accomplie par des médecins militaires; il sera aussi chargé d'interpréter les radiographies dentaires qui exigent l'interprétation d'un spécialiste; et enfin, en raison du caractère confidentiel de ces informations, le titulaire aura aussi pour tâche de conserver en lieu sûr toutes les radiographies provenant de l'Opération ou de prestataires de services de radiologie externes.

59. En outre, il est proposé de renforcer la Section en créant un poste de responsable adjoint (gestion des avoirs et du matériel) (agent du Service mobile), dont le titulaire sera chargé d'assurer l'entretien du matériel médical et d'en contrôler l'état; de tenir l'inventaire des articles médicaux et d'assurer la gestion efficace des demandes de fournitures médicales; d'assurer le contrôle du matériel médical à l'hôpital de niveau I+, dans les entrepôts d'Abidjan, et dans les deux

installations de niveau I dans les deux bureaux régionaux; et de gérer les stocks médicaux de manière à veiller à ce que les médicaments soient consommés ou jetés avant leur date de péremption.

60. De plus, compte tenu de l'augmentation du nombre de membres du personnel qui ont besoin de soins dentaires et de services de radiologie, de chirurgie et de médecine générale, la charge de travail est devenue intenable pour l'unique assistant administratif de la Section. Il est donc proposé de créer un poste d'assistant administratif (Service mobile) dont le titulaire appuiera et coordonnera les activités accrues liées au fonctionnement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 de l'hôpital de niveau I+; l'assistant administratif sera chargé d'aider les consultants à accueillir et à orienter les patients; de s'occuper des documents médicaux et administratifs nécessaires en cas d'évacuation sanitaire ou de rapatriement; de participer à l'établissement et à l'exécution du budget de la Section des services médicaux; de commander, de stocker et de mettre à disposition les matériels de formation médicale et de tenir les statistiques sur ces formations; d'aider le pharmacien à établir les demandes d'achat et à en assurer le suivi; d'apporter son concours au Chef du service médical pour toutes les questions administratives et de préserver le caractère strictement confidentiel des dossiers médicaux.

Section des finances

*Personnel recruté sur le plan international : ajout de 1 poste
(agent du Service mobile)*

61. La Section des finances est responsable des activités liées aux états de paie, aux demandes de remboursement des frais de voyage, au paiement des fournisseurs, à l'acheminement des versements aux bureaux régionaux (y compris les bases d'opérations des équipes) et des suites à donner aux obligations non acquittées et aux comptes débiteurs non réglés. Bien que l'effectif militaire, policier et civil ait augmenté de près de 20 % l'exercice de 2005/06 à l'exercice 2007/08, il n'y a pas eu d'augmentation correspondante de l'effectif de la Section des finances pour permettre de gérer la charge de travail supplémentaire, notamment en ce qui concerne les états de paie. Il est donc proposé de créer un poste d'assistant (finances) (agent du Service mobile) pour renforcer le Groupe des états de paie.

Centre intégré de formation du personnel des missions

*Personnel recruté sur le plan international : ajout de 1 poste
(agent du Service mobile)*

62. Responsable de l'apprentissage et de la formation des effectifs civils et militaires et des membres de la police des Nations Unies, le Centre intégré de formation du personnel des missions offre toute une série de programmes de formation au quartier général de l'Opération et dans les secteurs, ce qui représente 50 emplacements répartis sur l'ensemble du territoire ivoirien. Parmi ces initiatives figurent le programme initial obligatoire de trois jours sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, organisé par le personnel du Centre, et la formation au système électronique d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS), offerts en anglais et en français pour assurer une parfaite communication avec tous les civils, militaires et membres de la police des Nations Unies. Cependant, faute d'effectifs suffisants, il n'est pas possible de répondre à ces besoins en matière de formation de base. C'est là l'une des conclusions formulées dans le rapport du

Comité des commissaires aux comptes, qui a constaté que le Centre intégré de formation du personnel des missions n'est pas en mesure d'organiser un certain nombre des séances de formation obligatoires sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels à l'intention du personnel affecté à des missions de maintien de la paix. Le Centre vise également à offrir un plus grand nombre de programmes de formation dans les missions dans le but de réduire, conformément aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Bureau des services de contrôle interne, le volume de formations données à l'extérieur, et à répondre aux besoins de formation du personnel affecté dans les différents secteurs de l'Opération, besoins qui ne sont pas entièrement satisfaits par la décentralisation des activités de formation et l'envoi périodique de formateurs dans les secteurs. Il est donc proposé de créer un poste d'assistant à la formation (agent du Service mobile) pour renforcer les moyens dont le Centre intégré de formation du personnel des missions dispose pour organiser les programmes de prévention de l'exploitation et des abus sexuels et autres programmes de formation qui font partie de la formation initiale obligatoire.

Groupe de l'orientation du personnel

Personnel recruté sur le plan international : ajout de 1 poste (P-3)

63. L'équipe du Groupe de l'orientation du personnel est composée d'un chef de groupe (P-4) et de deux conseillers du personnel (Volontaires des Nations Unies), le chef de groupe étant responsable d'Abidjan et les deux conseillers s'occupant respectivement du personnel des secteurs est et ouest. Au cours de la période allant de 2005/06 à 2006/07, le nombre de personnes souffrant de troubles psychiatriques graves dont le Groupe a dû s'occuper (exigeant une formation et une expérience cliniques poussées) est passé de 5 à 17. De plus, en l'absence du chef de groupe, personne ne se penche sur les problèmes de comportement chez les cadres supérieurs, les Volontaires des Nations Unies n'ayant pas l'expérience clinique nécessaire. Il est donc proposé de renforcer le Groupe de l'orientation du personnel par l'ajout d'un poste de conseiller du personnel (P-3), étant donné que les conditions d'emploi des Volontaires des Nations Unies n'attirent pas des candidats possédant l'expérience requise pour pouvoir régler les problèmes les plus complexes, en particulier lorsqu'il s'agit des échelons supérieurs.

64. Le titulaire du poste de conseiller du personnel (P-3) sera chargé de participer aux activités de médiation entreprises par le Groupe tout en fournissant des avis à l'administration; d'assurer des services d'orientation du personnel dans la zone d'opérations de la mission; de procéder à des évaluations personnalisées dans le cas de membres du personnel qui connaissent des difficultés d'adaptation ou qui présentent des symptômes ou des syndromes d'ordre psychologique; de conseiller le chef de groupe et d'autres administrateurs du personnel dans les cas où un problème constaté est susceptible d'avoir des retombées sur le travail, la carrière ou le processus d'orientation; de conseiller les chefs de section dans le but d'améliorer l'ambiance de travail dans leurs sections respectives; d'atténuer le stress causé par des incidents graves et d'écouter le récit des témoins ou victimes; de créer et d'entretenir des liens avec les membres du Comité des services sociaux afin d'élaborer des programmes tendant à améliorer la qualité de vie des membres du personnel dans la zone d'opérations de la mission; d'organiser des stages de formation sur la gestion du stress, selon les besoins; de surveiller les facteurs environnementaux qui pourraient être une source de stress, l'accent étant mis sur le

stress lié à des incidents critiques dont ont été témoins des membres du personnel civil de l'Opération; et d'élaborer, d'organiser et de mettre en œuvre un programme de gestion du stress à l'intention de ce personnel.

Section des services généraux

*Personnel recruté sur le plan international : ajout de 1 poste
(agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : ajout de 1 poste
(agent des services généraux recruté sur le plan national)*

65. Le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel qui relève de la Section des services généraux reçoit en moyenne 90 déclarations d'incident ou d'accident par mois, soit environ 15 déclarations (17 %) d'accidents/d'incidents concernant la passation par pertes et profits de matériel appartenant aux Nations Unies et 75 déclarations (83 %) concernant la passation par pertes et profits de coûts de réparation. Sur un total de 75 déclarations, 60 portent sur des accidents entre des véhicules des Nations Unies et des tiers, ce qui entraîne en outre le traitement de demandes d'indemnisation présentées au titre de la responsabilité civile. On constate également une augmentation considérable du nombre de demandes de passation par pertes et profits dues au vieillissement du matériel, 250 demandes de passation étant en instance de traitement par le module Galileo de passation par pertes et profits et de liquidation des avoirs. Comme le nombre de demandes de passation par pertes et profits augmente d'au moins 10 % par an, l'effectif du Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel (soit 1 P-3, 1 agent du Service mobile, 1 Volontaire des Nations Unies et 3 agents des services généraux) ne permet pas de traiter le volume de demandes de passations par pertes et profits et de demandes d'indemnisation présentées au titre de la responsabilité civile. Le Comité des commissaires aux comptes a également noté l'incidence négative que ces retards pourraient avoir sur les prix qu'on peut obtenir sur le marché pour les biens à liquider par vente commerciale.

66. De plus, le traitement des demandes d'indemnisation présentées au titre de la responsabilité civile est un processus délicat qui demande du temps, surtout lorsqu'il s'agit de victimes d'accidents de la route. Lorsque les cas d'accident ne sont pas traités dans les meilleurs délais, l'image de l'Organisation peut se trouver compromise. Il est donc proposé de créer un poste d'assistant chargé des réclamations. (agent du Service mobile) pour résorber l'arriéré actuel, pour éviter qu'à l'avenir, l'Opération n'accumule un arriéré de demandes de passation par pertes et profits et pour accélérer le traitement des demandes d'indemnisation présentées au titre de la responsabilité civile.

67. Le Groupe de la gestion des dossiers, est responsable de l'archivage et de la formation d'assistants administratifs aux méthodes modernes d'archivage et de gestion des dossiers. Avec l'accroissement des activités de l'Opération, le Groupe fait face à un arriéré de plus de 1 million de pages de documents à archiver. En plus de cet arriéré, l'Opération produit plus de 10 000 pages de documentation par semaine, ce qui dépasse largement les moyens d'un groupe comptant en tout et pour tout un seul fonctionnaire. Il est donc proposé, pour faciliter les tâches d'archivage devenues prioritaires pour l'Opération, de créer un poste d'assistant à la gestion de l'information (agent des services généraux recruté sur le plan national).

Services d'appui intégrés

*Personnel recruté sur le plan international : ajout de 2 postes
(P-3 et agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : ajout de 3 postes
et conversion de 7 affectations provisoires*

Volontaires des Nations Unies : ajout de 2 affectations provisoires

Section du génie

*Personnel recruté sur le plan international : ajout de 2 postes
(P-3 et agent du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : conversion en postes de 7 affectations
provisoires de personnel temporaire (autre que pour les réunions)
(agents des services généraux recrutés sur le plan national)*

Volontaires des Nations Unies : Ajout de 2 affectations provisoires

68. Conformément à l'Accord politique de Ouagadougou, la Section du génie participera au démantèlement de 24 camps et à la construction de 6 nouveaux camps à Dabakala, Issia, Divo, Adzope, Boundiali et Guiglo. Bien que l'Accord s'applique à l'exercice 2007/08, un appui technique au titre du démantèlement et de la construction de nouveaux camps continuera néanmoins d'être assuré en 2008/09. En outre, des études détaillées doivent être menées sur ces sites pour assurer le respect des directives écologiques et déterminer les effets de ces travaux et la société. Il est donc proposé de créer un poste d'ingénieur écologue (P 3), qui aidera l'ONUCI à en prédire très tôt les incidences sur l'environnement, trouvera des moyens d'en réduire les effets nuisibles et de les adapter aux conditions locales; guidera l'Opération au cours de sa phase de liquidation pour veiller à ce que ses activités n'aient pas d'incidences sur l'environnement du pays hôte, qui soient de nature à entraîner des allégations ou des réclamations contre l'Organisation; établira une liaison permanente avec les autres organismes des Nations Unies, les autorités locales et les organisations non gouvernementales sur les questions environnementales et conseillera l'Organisation sur les mesures à prendre pour atténuer les effets de ces activités; dressera une liste des installations potentiellement dangereuses au sein de l'Opération (une station-service ou un entrepôt stockant des produits inflammables), en coopération avec les officiers incendie, examinera les plaintes ou les informations faisant état de cas de pollution ou de contamination, de risques sanitaires et autres incidents écologiques et recommandera l'adoption des mesures qui pourraient être nécessaires pour prévenir ou atténuer les problèmes environnementaux; et se chargera d'appliquer à l'ONUCI les directives en vigueur dans ce domaine à l'Organisation, de façon à prendre les mesures voulues pour éviter d'endommager l'environnement pendant la construction de camps, le démantèlement des structures, la remise en état des routes, l'évacuation des déchets et l'enlèvement des matières dangereuses.

69. Étant donné que 80 sites se trouvent de 50 à 460 kilomètres des postes de commandement de secteur à l'est et à l'ouest, la Section du génie a décidé en 2006/07 d'installer, dans l'ensemble des secteurs, sept stations d'entretien co-implantées dans des sites centraux pour assurer le bon déroulement des opérations d'entretien, dotés de sept affectations provisoires de plombier (agents des services généraux recrutés sur le plan national) qui avaient été approuvées pour l'exercice

2006/07. Ces plombiers sont chargés de l'entretien et répondent aussi aux besoins des contingents des camps voisins. Il a été envisagé d'externaliser ces services mais ces emplacements sont loin les uns des autres et il n'existe pas sur le marché local d'entreprise à laquelle on pourrait faire appel. En conséquence, comme ces fonctions sont nécessaires en permanence jusqu'à la dernière phase de l'Opération, il est proposé de convertir les sept affectations provisoires de plombier en postes à durée déterminée.

70. La Section du génie est dotée de 239 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, dont 156 sont en place, 27 ont été envoyés à l'atelier pour réparations et 56 ont été déployés à Abidjan et dans les secteurs est et ouest, pour les besoins de dépannage. À l'heure actuelle, les mécaniciens se contentent d'assurer l'entretien de base des 156 groupes électrogènes en place, qui ont été répartis sur environ 80 sites. Lorsqu'ils tombent en panne, ils sont remplacés par des générateurs de secours, et les appareils défectueux sont envoyés à la Base de soutien logistique pour y être réparés. Faute de personnel, il faut en moyenne de deux à trois mois pour réparer ces groupes électrogènes, ce qui met à rude épreuve les stocks de secours. En outre, comme l'Opération entre dans sa cinquième année, 20 % des générateurs installés commencent à devenir vétustes et devront subir une révision complète dans les 9 à 12 prochains mois, si l'on veut respecter les recommandations des fabricants et garantir une durée de service et une efficacité optimales.

71. Au vu de ce qui précède, la Section du génie a l'intention de mettre en place à la Base de soutien logistique de Koumassi un atelier de réparation des groupes électrogènes, qui assurera les principaux services d'entretien et la remise en état de l'ensemble des générateurs utilisés au cours de l'Opération. Compte tenu de la complexité de la réparation des groupes électrogènes et des services d'entretien et de l'absence de spécialistes locaux en Côte d'Ivoire, il est proposé de créer un poste de mécanicien de groupes électrogènes (Service mobile) qui dirigera cet atelier, lequel comprendra aussi deux mécaniciens de groupes électrogènes (Volontaires des Nations Unies).

Section des transports

*Personnel recruté sur le plan national : ajout de 3 postes
(agents des services généraux recrutés sur le plan national)*

72. L'affectation de 51 officiers d'état-major dans la région du secteur ouest et l'exécution de programmes de désarmement, démobilisation et réintégration a entraîné un accroissement considérable du parc de véhicules, qui comprend désormais 207 véhicules dont l'entretien est assuré par cinq mécaniciens. Ces véhicules se trouvent dans divers camps et les mécaniciens sont souvent appelés à se rendre par avion dans des localités reculées (Man, San Pedro, Odienne) pour en assurer l'entretien et la réparation. Afin de répondre aux pannes mécaniques de plus en plus fréquentes, il est proposé d'affecter deux mécaniciens auto dans le secteur ouest (agents des services généraux recrutés sur le plan national). En outre, pour assurer le transport quotidien de personnel à Yamoussoukro, il est proposé de convertir en poste à durée déterminée (agent des services généraux recruté sur le plan national) un poste de chauffeur engagé comme vacataire. Ce chauffeur distribuera la correspondance, les documents et le courrier en cinq points de Yamoussoukro, assurera les déplacements des personnalités en visite et le transport des membres du personnel de l'ONU à l'aéroport.

II. Hypothèses de planification et ressources financières

A. Hypothèses de planification

1. Vue d'ensemble

73. Les ressources dont a besoin l'Opération découlent essentiellement du mandat qui lui a été confié dans la résolution 1765 (2007) dans laquelle le Conseil de sécurité l'a prié de soutenir la pleine mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et a endossé les recommandations contenues dans le treizième rapport du Secrétaire général sur l'ONUCI (S/2007/275). Conformément à ces recommandations, 69 fonctionnaires recrutés sur le plan international ont, au cours de la première phase, été redéployés d'Abidjan vers les régions, 25 dans le secteur est, 33 dans le secteur ouest et 11 à Yamoussoukro.

74. Lors de l'examen des effectifs nécessaires, l'Opération a également pris en compte l'appui des ouvriers qualifiés auxquels elle fait appel et qui travaillent pour le compte d'une société privée en Côte d'Ivoire. Ceux-ci apportent un appui crucial à l'Opération et accomplissent des tâches essentielles qui devraient être confiées à des titulaires de postes permanents. Toutefois, dans un souci d'économie, l'Opération a décidé de constituer un groupe de travail chargé d'examiner les moyens d'améliorer les conditions d'emploi des prestataires privés, pour qu'ils soient plus efficaces et mieux à même de répondre aux besoins de l'Opération.

75. En vue de faciliter l'application intégrale de l'Accord politique de Ouagadougou, l'armée a dû réorganiser son déploiement conformément à un nouveau concept des opérations. Elle a notamment démantelé des camps et en a construit de nouveaux. À ce jour, l'ONUCI a fermé neuf camps à Kossandougou, Bettie, Totokro, Kokpingue, Brobo, Loguale, Diourozoun, Gohitafla et Sandegue, sans en ouvrir de nouveaux. L'Accord, qui prévoit le démantèlement des camps existants et la création de nouveaux camps, doit être appliqué en 2007/08, mais la construction de logements en dur sur les nouveaux sites de redéploiement, les travaux de renforcement de la sécurité et autres travaux d'infrastructure seront exécutés en 2008/09, avec le transfert des installations se trouvant sur les sites qui seront fermés. Dans le cadre du rétablissement de l'administration de l'État, l'Opération doit évacuer plusieurs édifices publics qu'elle occupe, afin de permettre le retour des fonctionnaires dans le nord du pays. Il lui faudra donc trouver et construire de nouveaux locaux et étendre en outre la couverture de Radio ONUCI, en vue de diffuser le texte de l'Accord politique de Ouagadougou auprès des Ivoiriens dans le pays tout entier.

76. Comme l'ONUCI entre dans sa cinquième année de fonctionnement, 80 % de ses bâtiments et infrastructures doivent être rénovés. En outre, les clauses du contrat d'entretien actuel du quartier général intégré de l'Opération à Abidjan, qui viendra à expiration en 2007/08, prévoient que cet entretien sera assuré par l'ONUCI à compter du 1^{er} juillet 2008. Par ailleurs, l'Opération étant de plus en plus sensibilisée aux problèmes écologiques et à la nécessité de s'aligner sur les normes fixées par le Département des opérations de maintien de la paix en matière d'environnement, diverses mises à niveau des bâtiments et infrastructures sont prévues à cet effet. Outre l'entretien préventif courant des installations existantes, 20 % du matériel de l'ONUCI devra aussi être entièrement remis à neuf pour allonger sa durée de vie et accroître son efficacité.

77. L'ONUCI a appliqué un plan d'achat de rations sur la base d'un menu, destinées aux militaires et aux unités de police constituées. Ce système introduit une certaine souplesse, tient compte des préférences alimentaires et prévoit des mesures de contrôle des intéressés, en fonction de l'apport calorique et non de la quantité et du rang. L'application de ce nouveau système satisfait davantage les pays fournisseurs de contingents et a permis de réaliser des économies de 19 % par jour-homme sur les rations alimentaires.

2. Coopération régionale

78. Les trois missions en Afrique de l'Ouest (ONUCI, MINUL et BINUSIL), ainsi que le BRSAO continuent de collaborer et de coopérer dans plusieurs domaines, y compris lors de l'organisation de programmes de formation conjoints entre l'ONUCI et la MINUL : le personnel de sécurité de l'ONUCI aide le BINUSIL à utiliser et à réparer les appareils à rayons X à l'aéroport de Lungi et à l'hélistation du quartier général de la mission; l'ONUCI maintient une liaison satellite avec la MINUL pour assurer en permanence la connectabilité de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi; l'Opération se propose d'aider la MINUL à obtenir, grâce à une série de liaisons hertziennes, des services Internet et à partager avec la Base une liaison louée, via la Côte d'Ivoire; l'ONUCI fournit au BRSAO du matériel de transmission et continue de lui offrir une assistance technique; et l'Opération appuie la cellule d'aviation du BRSAO basée à Dakar (Sénégal) en assurant entièrement la gestion des avions légers de transport de passagers. Pour la période allant de septembre 2006 à août 2007, l'Opération a effectué 11 vols pour la MINUL, 2 vols pour le BINUSIL, 6 vols pour les tribunaux spéciaux pour la Sierra Leone et 3 vols à la demande du Département des opérations de maintien de la paix. Ces vols, de types différents, ont permis de transporter des personnalités ou étaient liés à des activités de logistique et de liaison ou à des évacuations sanitaires primaires. Divers appareils ont été utilisés à cette fin, notamment des Lear Jet-55 et des Dash-7. Ils ont effectué en tout 99 heures de vol, ce qui représente une part importante des opérations aériennes ordinaires de l'ONUCI. Cette tendance devrait se poursuivre en 2008/09.

3. Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

79. Pour assurer la pleine application de la notion de « mission intégrée », l'Opération tient des réunions une fois par mois au niveau de la direction et deux fois par mois au niveau technique, avec l'équipe de pays des Nations Unies; elle organise également avec cette équipe un séminaire conjoint pour examiner des programmes propres à favoriser une approche intégrée de l'application de l'Accord politique de Ouagadougou et de la résolution 1765 (2007) du Conseil de sécurité. L'Opération a également élaboré et harmonisé un programme de travail conjoint en mettant en place un cadre de coordination, présidé par un groupe stratégique composé des chefs de section de l'ONUCI et des responsables des organismes. Ce cadre bénéficie de l'assistance d'une cellule de planification stratégique, située au quartier général de la Mission, qui comprend des planificateurs de l'ONUCI et de l'équipe de pays des Nations Unies. Étant donné que le processus de paix se trouve à un stade critique, que les événements se précipitent et que la fourniture d'un appui technique à l'application de l'Accord politique de Ouagadougou présente des difficultés, l'Opération et l'équipe de pays des Nations Unies ont pris les devants et adapté leurs activités, conformément à la résolution 1765 (2007) et à l'Accord.

Lors de réunions mensuelles, le Groupe de coordination stratégique dicte l'orientation à donner aux opérations de l'Organisation des Nations Unies en Côte d'Ivoire, et des groupes thématiques se réunissent toutes les semaines pour étudier l'appui opérationnel fourni par l'Organisation pour faciliter l'application de l'Accord politique de Ouagadougou.

80. L'Opération continue d'apporter une assistance à l'équipe de pays des Nations Unies dans plusieurs domaines, comme l'utilisation de moyens aériens et terrestres pour la distribution de matériel scolaire et la satisfaction des besoins humanitaires. Un peu plus de 10 % des passagers transportés par les avions de l'ONUCI faisaient partie du personnel des organismes des Nations Unies (PNUD, PAM, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, UNICEF et FAO). L'ONUCI a signé des mémorandums d'accord avec l'UNICEF, le PAM et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires en vue de fournir du carburant pour véhicules, services qui intéressent de plus en plus d'autres organismes. L'Opération fournit également du carburant d'aviation à tous les vols intermissions et dispose de réserves suffisantes pour faciliter et renforcer ce type de liaison.

4. Gains d'efficacité

81. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 prennent en compte les mesures d'efficacité ci-après :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Initiative</i>
Contingents et unités de police constituées	4 593,0	Application d'un nouveau contrat pour les rations avec un système de tarif révisé, qui prend en compte les frais de transport, de réfrigération et d'entreposage, ce qui a entraîné une réduction moyenne des dépenses de 19 %, par rapport à 2007. Le nouveau contrat remplace également l'ancien système axé sur la quantité par un système de commandes fondé sur l'apport calorique.
Contingents et unités de police constituées	2 307,0	Application d'une nouvelle stratégie pour la relève des contingents et des unités de police constituées de la CEDEAO, du Maroc et de la Jordanie prévoyant l'affrètement par l'Organisation des Nations Unies de B-757, également utilisés par la MINUL, et non plus des vols affrétés par des entreprises privées.
Total	6 900,0	

5. Taux de vacance de postes

82. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 tiennent compte des taux de vacance de postes suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2006/07</i>	<i>Taux budgétisé 2007/08</i>	<i>Taux projeté 2008/09</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	3,0	3,0	2,0
Contingents	1,2	1,0	1,0
Police des Nations Unies	12,5	10,0	7,0
Unités de police constituées	6,1	3,0	1,0
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	18,6	15,0	15,0
Personnel recruté sur le plan national	8,0	7,5	11,4
Volontaires des Nations Unies	(8,1)	20,0	10,0
Affectations provisoires ^a			
Personnel recruté sur le plan international	62,5	15,0	–
Personnel recruté sur le plan national	100,0	6,0	–

^a Financées au moyen des crédits ouverts au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

83. Aucun abattement pour déploiement différé n'a été appliqué pour les affectations provisoires en 2008/09 car les coûts ont été établis sur la base du nombre de mois de travail prévus au titre des affectations provisoires de personnel recruté sur les plans national et international. On prévoit de déployer un plus grand nombre de membres de la police des Nations Unies en 2007/08, et un abattement pour délais de déploiement de 7 % est donc appliqué en 2008/09. Le taux de vacance pour le personnel recruté sur le plan national a augmenté, principalement parce qu'il est difficile d'attirer des candidats possédant les qualifications et l'expérience requises pour pourvoir les postes d'administrateur recruté sur le plan national. L'Opération redouble d'efforts pour trouver des candidats qualifiés.

B. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2006/07) (1)	Montant alloué (2007/08) (2)	Dépenses prévues (2008/09) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4) + (2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	10 006,1	9 943,6	10 222,4	278,8	2,8
Contingents	185 688,6	192 574,6	181 650,9	(10 923,7)	(5,7)
Police des Nations Unies	18 548,9	20 205,4	21 772,9	1 567,5	7,8
Unités de police constituées	17 613,4	19 715,9	18 009,4	(1 706,5)	(8,7)
Total partiel	231 857,0	242 439,5	231 655,6	(10 783,9)	(4,4)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	58 210,5	68 003,7	63 590,2	(4 413,5)	(6,5)
Personnel recruté sur le plan national	12 161,0	15 015,1	16 443,6	1 428,5	9,5
Volontaires des Nations Unies	9 953,4	8 135,3	11 100,3	2 965,0	36,4
Personnel temporaire (autre que pour les réunions) ^a	713,9	316,9	558,7	241,8	76,3
Total partiel	81 038,8	91 471,0	91 692,8	221,8	0,2
Dépenses opérationnelles					
Personnel fourni par des gouvernements	216,0	404,6	371,5	(33,1)	(8,2)
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants	163,0	301,9	111,0	(190,9)	(63,2)
Voyages	3 469,6	2 742,6	2 756,0	13,4	0,5
Installations et infrastructures	50 645,9	46 925,1	43 353,6	(3 571,5)	(7,6)
Transports terrestres	16 367,1	10 645,0	14 730,4	4 085,4	38,4
Transports aériens	31 869,0	38 499,8	46 977,4	8 477,6	22,0
Transports maritimes ou fluviaux	4,9	72,4	55,2	(17,2)	(23,8)
Transmissions	15 264,0	17 503,4	22 420,7	4 917,3	28,1
Informatique	4 134,0	2 593,9	5 693,1	3 099,2	119,5
Services médicaux	5 278,4	6 996,8	7 221,6	224,8	3,2
Matériel spécial	2 847,0	3 658,5	3 885,9	227,4	6,2
Fournitures, services et matériel divers	6 619,4	5 601,6	5 133,2	(468,4)	(8,4)
Projets à effet rapide	995,5	1 000,0	1 000,0	—	—
Total partiel	137 873,8	136 945,6	153 709,6	16 764,0	12,2
Total brut	450 769,6	470 856,1	477 058,0	6 201,9	1,3
Recettes provenant des contributions du personnel	7 597,9	9 165,2	9 750,1	584,9	6,4
Montant net	443 171,7	461 690,9	467 307,9	5 617,0	1,2
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	450 769,6	470 856,1	477 058,0	6 201,9	1,3

^a Compte tenu d'ajustements dans la répartition des ressources approuvées entre les catégories Militaires et personnel de police et dépenses opérationnelles.

2. Contributions non budgétisées

84. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégories</i>	<i>Valeur estimative</i>
Accord sur le statut des forces ^a	956,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	—
Total	956,0

^a Y compris les terrains et bâtiments.

3. Formation

85. Le montant estimatif des ressources nécessaires à la formation pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Consultants en formation	111,0
Voyages	
Voyages, formation	1 169,0
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	77,0
Total	1 357,0

86. Le nombre de participants aux activités de formation prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, par rapport aux périodes précédentes, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Personnel militaire et de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>	<i>Nombre effectif 2006/07</i>	<i>Nombre prévu 2007/08</i>	<i>Nombre proposé 2008/09</i>
Formation interne	316	1 132	1 298	70	1 262	1 471	—	5 048	4 808
Formation externe ^a	—	182	210	—	32	11	9	14	7
Total	316	1 314	1 508	70	1 294	1 482	9	5 062	4 815

^a À la Base de soutien logistique des Nations Unies et en dehors de la zone de la mission.

87. Le programme de formation établi par l'Opération vise à renforcer les compétences administratives et techniques ainsi qu'à améliorer les capacités d'encadrement, de gestion et d'organisation du personnel recruté sur les plans international et national. La formation sera dispensée aux militaires et aux membres de la police civile de l'Opération, principalement dans les langues locales et les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

4. Projets à impact rapide

88. Le montant estimatif des ressources nécessaires au titre des projets à impact rapide pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'établit comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 ^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (montant effectif)	995,5	58
1 ^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 (montant approuvé)	1 000,0	40
1 ^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (montant proposé)	0 000,0	40

89. Le démantèlement de l'ancienne zone de confiance et l'activation de la ligne verte changera le mode de fonctionnement de l'ONUCI dont la position, de statique, deviendra défensive : les membres des troupes accompliront moins de missions statiques et davantage de patrouilles dans leur zone de responsabilité. En conséquence, l'ONUCI applique une stratégie qui vise à régionaliser de plus en plus ses activités dans le pays. On a estimé dans ce cadre qu'un programme renouvelé de projets à impact rapide est essentiel pour renforcer la confiance et la bonne volonté entre les populations locales, qui n'ont pas encore véritablement ressenti les bienfaits de la présence de l'Organisation des Nations Unies. L'appui, par le biais de ces projets, à la cohésion sociale et aux infrastructures communautaires permettra à l'ONUCI de contribuer plus efficacement aux dividendes de la paix attendus en Côte d'Ivoire et il est prévu d'exécuter une quarantaine de projets à impact rapide dans les secteurs est, ouest et sud. Grâce à la remise en état des écoles et des dispensaires, à la réparation des pompes à eau et des routes, aux activités de formation et de sensibilisation et aux activités génératrices des revenus, destinées notamment aux groupes vulnérables comme les femmes, les jeunes et les personnes déplacées, les projets viseront à instaurer et à rétablir la confiance, à favoriser la réconciliation et la cohésion dans le tissu social ivoirien et à assurer une meilleure compréhension mutuelle entre la population locale et l'ONUCI.

5. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

90. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 ont été calculées sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (location avec services) et au soutien logistique autonome. Elles se chiffrent à 74 321 900 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant estimatif</i>
Matériel majeur	
Contingents	37 367,1
Unités de police constituées	5 020,5
Total partiel	42 387,6
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	16 038,8
Transmissions	7 583,4
Services médicaux	4 426,2
Matériel spécial	3 885,9
Total partiel	31 934,3
Total	74 321,9

<i>Facteurs approuvés par la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,80	14 mars 2004	—
Usage opérationnel intensif	1,90	14 mars 2004	—
Acte d'hostilité ou abandon forcé	1,50	14 mars 2004	—
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,25		

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication des facteurs auxquels la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent au moins $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajouts de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	278,8	2,8 %

• **Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

91. La variation enregistrée à cette rubrique est imputable principalement à une révision à la hausse de l'indemnité de subsistance (missions) applicable pendant les 30 premiers jours, qui, à compter du 1^{er} février 2007, a été portée de 140 dollars à 191 dollars par jour.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(10 923,7)	(5,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

92. La réduction des ressources nécessaires est principalement imputable à l'application d'une nouvelle stratégie de relève des contingents et des unités de police constituées de la CEDEAO, du Maroc et de la Jordanie – prévoyant l'affrètement par l'Organisation des Nations Unies de B-757, également utilisés par la MINUL, et non plus des vols affrétés par des entreprises privées.

93. En outre, l'exécution d'un nouveau contrat sur les rations, avec un système de tarification révisé qui prend en compte les frais de transport, de réfrigération et d'entreposage, ainsi que l'indemnité de subsistance (missions) pour 120 officiers d'état-major du quartier général de la mission et l'indemnité repas pour 279 gendarmes ont également contribué à réduire les dépenses.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(1 567,5)	(7,8 %)

• **Paramètres budgétaires : modification du montant de l'indemnité de subsistance (missions)**

94. La variation à cette rubrique est principalement imputable à une réduction du facteur de déploiement différé, qui a été ramené de 10 % durant l'exercice 2007/08 à 7 % pour l'exercice 2008/09. En outre, la révision à la hausse de l'indemnité de subsistance (missions) applicable pendant les 30 premiers jours, qui, à compter du 1^{er} février 2007, a été portée de 140 dollars à 191 dollars par jour, a également entraîné une augmentation des ressources nécessaires.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(1 706,5)	(8,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

95. La réduction des dépenses tient principalement à l'application d'une nouvelle stratégie de relève des unités de police constituées, prévoyant l'affrètement par l'Organisation des Nations Unies de B-757, également utilisés par la MINUL, et non plus de vols affrétés par des entreprises privées.

96. En outre, l'exécution d'un nouveau contrat sur les rations, avec un système de tarification révisé, qui prend en compte les frais de transport, de réfrigération et d'entreposage, a également permis de réduire les dépenses.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(4 413,5)	(6,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

97. La variation indiquée à cette rubrique est principalement imputable à la suppression de la prime de risque pour Abidjan, Daloa, Bouaké, Yamoussoukro et San Pedro à compter du 16 mai 2007.

98. Les prévisions ont été établies sur la base du déploiement échelonné de 23 fonctionnaires supplémentaires recrutés sur le plan international, proposé pour 2008/09 et d'un taux de vacance de 15 % pour les postes stables. Les barèmes des traitements du personnel établis sur la base de la moyenne des dépenses effectives de l'Opération par catégorie de personnel et par classe durant l'exercice 2006/07 ont été utilisés pour calculer les prévisions de dépenses.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	1 428,5	9,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

99. L'augmentation des ressources prévues à cette rubrique est principalement imputable à la proposition tendant à créer 77 postes supplémentaires, dont 4 postes d'administrateur et 61 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et à convertir 12 affectations provisoires (voir plus loin par. 102). Les prévisions de dépenses ont été établies sur la base d'un déploiement échelonné du personnel supplémentaire après septembre 2008 et comprennent un abattement de 25 % au titre du déploiement différé en ce qui concerne les administrateurs recrutés sur le plan national et de 10 % dans le cas des agents des services généraux sur le plan national. Les prévisions de dépenses ont également été établies sur la base des traitements, contributions du personnel et dépenses communes de personnel prévus dans le barème des traitements applicable au personnel recruté sur le plan national (à l'échelon V de la catégorie A s'appliquant aux administrateurs recrutés sur le plan national et à l'échelon IV de la classe G-4) et comprennent le versement d'une prime de risque.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	2 965,0	36,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

100. L'accroissement des ressources demandées à cette rubrique est principalement imputable à la création de 17 affectations provisoires supplémentaires de Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international, qui est proposée pour 2008/09. La réduction du taux de vacance, qui a été ramené de 20 % durant l'exercice 2007/08 à 10 % pour l'exercice 2008/09, a également entraîné une augmentation des dépenses.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	241,8	76,3 %

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

101. La variation à cette rubrique est principalement imputable à la proposition tendant à créer deux affectations provisoires d'observateur électoral (P-4 et P-3) et une affectation provisoire de fonctionnaire chargé des opérations et des rapports (P-3) au sein de l'Équipe déontologie et discipline. La nouvelle politique consistant à inscrire les indemnités de subsistance (missions) pour les affectations provisoires au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et non au titre du personnel recruté sur le plan international a également entraîné une augmentation des dépenses.

102. L'accroissement des ressources nécessaires est compensé en partie par la proposition tendant à convertir en postes 12 affectations provisoires d'agent des services généraux.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(33,1)	(8,2 %)

• **Gestion : Moyens revus à la baisse et produits inchangés**

103. Cette variation est principalement imputable à l'application d'un abattement de 10 % pour délais de déploiement dans le projet de budget, alors qu'aucun abattement n'avait été appliqué en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Consultants	(190,9)	(63,2 %)

• **Moyens revus à la baisse et produits inchangés**

104. La réduction des ressources nécessaires reflète la stratégie de l'Opération consistant à faire appel aux compétences des organismes des Nations Unies, au lieu de recruter des consultants externes pour la formation du personnel dans des domaines tels que la gestion centrée sur les relations humaines, le suivi du comportement professionnel, les techniques d'encadrement et de négociation, le règlement des conflits, la médiation, et la gestion des fournitures.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(3 571,5)	(7,6 %)

• **Gestion : Moyens revus à la baisse et produits inchangés**

105. La réduction des ressources nécessaires à cette rubrique s'explique principalement par la diminution des dépenses au titre du soutien autonome, de la location des locaux – essentiellement en raison de la fermeture des logements des officiers d'état-major résultant d'une modification de leurs droits – et du matériel de sécurité; et par le fait qu'aucune ressource n'avait été demandée au titre des installations préfabriquées et des citernes de carburant et pompes.

106. La réduction des ressources nécessaires est compensée en partie par une augmentation au titre de l'approvisionnement en carburant à la rubrique Services d'entretien, du fait de l'exécution d'un contrat d'entretien 24 heures sur 24 heures et de l'application d'un système de livre de bord sur la consommation de carburant; et au titre des fournitures pour la défense des périmètres nécessaires pour la protection des installations et des infrastructures de l'Organisation des Nations Unies.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	4 085,4	38,4 %

• **Gestion : Moyens et produits revus à la hausse**

107. La variation à cette rubrique est principalement imputable à l'accroissement des dépenses au titre du carburant et des lubrifiants nécessaires dans le cadre de l'organisation des prochaines élections et des processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réinsertion et d'identification au cours de l'exercice 2008/09. Sur la base des schémas de consommation lors de l'exercice précédent, les dépenses prévues pour le parc de véhicules sont fondées sur un taux de consommation standard de 10 litres par jour pour les véhicules appartenant à l'ONU et de 15 litres par jour pour tous les types de véhicules appartenant aux contingents, ce qui fait apparaître un montant de dépenses plus réaliste au titre des transports terrestres.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	8 477,6	22,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

108. Comme expliqué ci-dessus à propos des rubriques relatives aux contingents et aux unités de police constituées, l'accroissement des prévisions de dépenses tient principalement au fait que les relèves de militaires et de membres des unités de police constituées sont assurées par des avions de ligne B-757 affrétés par l'ONU plutôt que par des vols charters de compagnies commerciales. Bien que les coûts correspondants entraînent un accroissement des dépenses prévues au titre des transports aériens, l'Opération réalisera des économies estimées à 2,3 millions de dollars en faisant moins appel à des compagnies commerciales. Par ailleurs, les besoins accrus s'expliquent également par l'augmentation des coûts contractuels de l'hélicoptère AS-330 Puma appelé à remplacer le modèle S-61N et par la nécessité

de couvrir les coûts de déploiement, redéploiement et mise en peinture des hélicoptères militaires.

	<i>Variation</i>	
Transports maritimes ou fluviaux	(17,2)	(23,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

109. La diminution des dépenses prévues pour cette rubrique s'explique par une consommation quotidienne par bateau plus faible pour deux bateaux de patrouille maritime.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	4 917,3	28,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

110. L'augmentation des prévisions de dépenses pour cette rubrique reflète des besoins plus importants en matière de services d'information, avec notamment des campagnes de sensibilisation, la surveillance et la formation des médias, et des émissions de radio visant à appuyer les prochaines élections et les opérations de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement ainsi que les opérations d'identification au cours de l'exercice 2008/09. Par ailleurs, pour étendre comme prévu à tout le territoire de la Côte d'Ivoire la zone de couverture de la radio de l'ONUCI et assurer une meilleure qualité de réception, il faudra engager des dépenses supplémentaires d'achat de matériel de radiodiffusion.

111. Enfin, l'accroissement des dépenses de transmissions est aussi dû au remplacement prévu de différents matériels de transmissions défectueux ou obsolètes et à l'ajout de personnel et de véhicules comme indiqué dans le projet de budget proposé.

	<i>Variation</i>	
Informatique	3 099,2	119,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

112. La variation s'explique principalement par le remplacement prévu d'ordinateurs de bureau et portables et d'unités d'alimentation sans interruption et d'achats de serveurs et de systèmes de sauvegarde de données. De plus, les estimations couvrent l'acquisition de cartouches d'encre pour 747 imprimantes locales et 168 imprimantes réseau, ainsi que l'achat de licences logicielles gérées au niveau central qui n'avaient pas été incluses dans les estimations pour 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	224,8	3,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

113. Les dépenses supplémentaires à prévoir au titre des fournitures médicales concernent des achats de différents types de stocks de vaccins antiviraux.

	<i>Variation</i>	
Matériel spécial	227,4	6,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

114. La variation au titre de cette rubrique est principalement due aux ressources supplémentaires nécessaires pour le remboursement des frais de soutien logistique autonome à verser aux pays fournisseurs de contingents sur la base de mémorandums d'accord signés, et à l'application d'un abattement pour délais de déploiement de 1 % pour les unités de police constituées, plutôt que de 3 % comme en 2007/08.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(468,4)	(8,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

115. La variation au titre de cette rubrique tient principalement à la baisse des dépenses prévues en ce qui concerne les frais de formation et les fournitures et services connexes; à une diminution des prévisions d'achat d'uniformes, drapeaux et autocollants, car les stocks acquis en 2007/08 s'avèrent suffisants; au fait qu'aucun crédit n'est prévu pour les rations, celles achetées en 2007/08 ayant une durée de conservation de trois ans.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

116. L'Assemblée générale est invitée à prendre les décisions ci-après au sujet du financement de l'ONUCI :

a) Ouverture d'un crédit de 477 058 000 dollars pour le fonctionnement de l'Opération pendant l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009;

b) Mise en recouvrement d'un montant de 38 472 419 dollars pour la période allant du 1^{er} au 30 juillet 2008;

c) Mise en recouvrement d'un montant de 438 585 581 dollars, à raison de 39 754 833 dollars par mois, au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de l'Opération.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes de l'Assemblée générale figurant dans sa résolution 61/276, ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale, ainsi que du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU et du Bureau des services de contrôle interne

A. Assemblée générale

(Résolution 61/276)

Décisions et demandes adressées au Secrétaire général

Mesures prises

Section II : Établissement et présentation des budgets

Faire figurer à l'avenir dans les projets de budget et les rapports sur l'exécution des budgets des éléments d'information sur les décisions de gestion les plus importantes concernant le budget de la mission et son exécution, notamment celles relatives aux dépenses opérationnelles (par. 2)

Appliquée. Les hypothèses retenues pour la planification des ressources sont précisées dans le budget, avec une indication des principales décisions de gestion relatives au projet de budget de l'Opération et à sa mise en œuvre.

Les améliorations de la gestion et les gains d'efficacité recherchés, ainsi que les stratégies qui seront suivies à cet effet, doivent être indiqués dans les projets de budget (par. 4).

Appliquée

Continuer à affiner les hypothèses budgétaires et les prévisions de dépenses et faire rapport à l'Assemblée générale sur la question à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session (par. 5)

Appliquée dans le cadre du projet de budget 2008/09

Exercer un contrôle plus efficace sur les engagements, en raison de l'augmentation notable des annulations d'engagements d'exercices antérieurs (par. 6)

Appliquée. Les unités à comptabilité autonome procèdent à des examens mensuels dans le but de valider l'application des engagements d'exercices antérieurs et de prendre des mesures à ce sujet.

Section III : Budgétisation axée sur les résultats

Prendre pleinement en compte les aspects opérationnels, logistiques et financiers au stade de la préparation des opérations de maintien de la paix en établissant une corrélation entre la budgétisation axée sur les résultats et les plans d'exécution du mandat des opérations (par. 2)

Appliquée. Les prévisions de dépenses pour 2008/09 sont établies sur la base du mandat de l'Opération. L'Opération a créé un Comité d'examen du budget dont font partie tous les responsables de composantes, afin de mettre au point les cadres de budgétisation axée sur les résultats dérivés du plan d'exécution du mandat.

Section VII : Dotation en effectifs, recrutement et taux de vacance de postes

Recourir plus largement à du personnel recruté sur le plan national, s'il y a lieu, en tenant compte des besoins de la mission et de son mandat (par. 3)

Appliquée. À la suite d'une analyse approfondie effectuée par le Comité d'examen du budget de l'Opération, il est proposé dans le projet de budget pour 2008/09 de transformer 4 postes internationaux en postes nationaux.

Veiller à ce que les postes vacants soient pourvus rapidement (par. 4)

Appliquée. Tous les postes vacants et les postes qu'il est nouvellement proposé de pourvoir font l'objet d'un suivi attentif et un plan à court et moyen terme a été mis en place pour les pourvoir dans des délais précis. Par ailleurs, un répertoire actif (notamment pour le personnel recruté sur le plan national), actuellement en cours de création, devrait permettre de pourvoir les postes rapidement et de réduire les délais de recrutement.

Examiner régulièrement la dotation en effectifs des missions, compte tenu en particulier de leur mandat et de leur concept d'opérations, et tenir compte des résultats de cet examen dans les projets de budget, notamment en justifiant dûment toute création de poste proposée (par. 5)

Appliquée. Le Comité d'examen du budget de l'Opération a examiné en détail les vacances de postes afin de déterminer quels postes étaient vacants de longue date. Il a recommandé des redéploiements ou suppressions de postes, ainsi que des créations de nouveaux postes avec d'autres profils, qui permettraient à l'Opération de mieux s'acquitter de son mandat. De plus, des membres du personnel de différentes sections ont été redéployés dans les secteurs afin que l'Opération dispose de capacités accrues sur le terrain pour l'exécution de son mandat.

Section IX : Formation

Proposer des activités de perfectionnement professionnel au personnel recruté sur le plan national, et permettre à ces personnes de participer à tous les programmes de formation pouvant les intéresser (par. 2)

Appliquée. Le projet de budget pour 2008/09 prévoit une augmentation du nombre de cours de formation assurés au sein de la mission qui offrent au personnel recruté sur le plan national les mêmes possibilités de perfectionnement professionnel et technique qu'au personnel recruté sur le plan international et aux Volontaires des Nations Unies.

Section XIII : Transports aériens

Améliorer la présentation des ressources nécessaires dans les projets de budget pour les opérations aériennes pour qu'elle corresponde mieux à la réalité des opérations, sachant que les besoins de certaines opérations de maintien de la paix en matière de transport aérien ont été surestimés (par. 3)

Les estimations des frais de transport aérien reposent sur des contrats à long terme et sur les prix réels du marché pour le carburant, la manutention au sol et les services de navigation aérienne, et reflètent des augmentations de coût dues aux conditions du marché.

Les missions doivent prendre en considération, lorsqu'elles examinent leurs besoins en matière de transports, des moyens qui soient efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité, adaptés aux besoins opérationnels et de nature à garantir la sécurité du personnel, en tenant pleinement compte du mandat, de la complexité, des particularités et des conditions opérationnelles qui leur sont propres.

Procéder à des contrôles de qualité et à des évaluations des services aériens afin de veiller au strict respect des normes établies (par. 6)

Les vols sont désormais planifiés dans le cadre des mesures de sécurité à la fois de la Section des opérations aériennes et de la Section de la sécurité, en accordant la plus grande importance à la sécurité de tous les membres du personnel et autres passagers à bord.

Appliquée. L'assurance de la qualité des services aériens est une obligation stricte imposée par le Département de l'appui aux missions. Sur le plan opérationnel, elle prend la forme d'une formation en cours d'emploi et d'une formation périodique du personnel des services aériens, d'inspections internes de contrôle de la qualité et de rapports trimestriels d'évaluation des performances des transporteurs aériens présentés au Siège de l'Organisation des Nations Unies.

Section XVIII : Projets à effet rapide

L'exécution des projets à effet rapide doit nécessiter des frais généraux très faibles, voire nuls, afin que la plus grande partie possible des fonds disponibles profite directement à la population locale (par. 5).

Le financement de projets à effet rapide pendant la troisième année d'une mission ou plus tard peut être demandé lorsque des activités de renforcement de la confiance s'imposent, auquel cas il devra être procédé à une évaluation des besoins (par. 6).

Des projets à effet rapide ont été mis en œuvre sans encourir de frais généraux, grâce au concours de partenaires locaux.

Les demandes de financement de projets à effet rapide s'appuient sur une évaluation des besoins, à l'issue de laquelle l'ONUCI doit veiller à la continuité de ses efforts et initiatives, pour soutenir efficacement le processus de paix et éviter d'engendrer des mécontentements et rancœurs qui pourraient perturber l'application de l'Accord politique de Ouagadougou. Dans la présente période d'après crise et dans le cadre des accords complémentaires de Ouagadougou II et III, l'ONUCI doit continuer à trouver et mettre en œuvre des activités de renforcement de la confiance pour la population, et montrer qu'elle joue un rôle efficace et contribue au rétablissement de la paix et au maintien de la stabilité, grâce à des mesures qui favorisent le développement des communautés, la cohésion sociale et la réconciliation nationale. Le financement de ces projets est par conséquent fondamental pour l'Opération.

Se coordonner avec les partenaires humanitaires et les partenaires de développement afin d'éviter les chevauchements d'activités sur le terrain (par. 7)

Appliquée. L'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sont membres du Comité d'examen des projets à effet rapide de l'ONUCI et s'emploient à assurer une meilleure répartition des ressources et éviter les chevauchements.

Les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou des activités de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales (par. 8).

Appliquée. Le Comité d'examen des projets à effet rapide de l'ONUCI applique les instructions permanentes convenues pour ce type de projet lorsqu'il examine, étudie et approuve les propositions du secrétariat des projets à effet rapide.

Section XX : Coordination régionale

Élaborer et mettre en œuvre des plans de coordination régionale alignés sur les objectifs des missions, en gardant à l'esprit le mandat de chaque mission (par. 2)

Appliquée (voir par. 78)

Section XXI : Partenariats, coordination des équipes de pays et missions intégrées

Définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées (par. 2)

Appliquée (voir par. 79 et 80)

B. Comité consultatif

(A/61/852)

Budgétisation axée sur les résultats

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats devrait être clairement lié au mandat de la mission établi par le Conseil de sécurité et aux ressources demandées. Les indicateurs de succès devraient permettre de mesurer les résultats obtenus. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 59/296, ils devraient aussi refléter, autant que possible, la contribution de la mission aux réalisations escomptées et aux objectifs arrêtés et non pas celle des États Membres (par. 14).

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats employé par l'Opération découle de son mandat et reflète les tâches qui lui incombent à ce titre. Pour arrêter ce cadre de budgétisation, l'Opération a organisé une séance de formation globale réunissant les responsables de toutes les composantes.

Gestion financière

Le Comité demande à nouveau que des efforts soient faits pour évaluer avec plus de précision les besoins et exercer un contrôle plus strict sur les obligations (par. 27).

Appliquée. Les obligations sont examinées chaque mois et ajustées si nécessaire.

Demande

Mesures prises

Composante militaire

Le Comité recommande que l'on cherche davantage à utiliser des hypothèses réalistes pour établir les prévisions budgétaires relatives à la composante militaire (par. 30).

Appliquée. L'abattement pour délais de déploiement a été ajusté en fonction de l'expérience passée de l'Opération.

Le Comité recommande que les montants engagés au titre des dépenses militaires soient maintenus à l'étude afin d'éviter un excès d'engagements inutilisés (par. 31).

Appliquée

Le Comité encourage le Secrétaire général à rechercher les moyens de réduire l'élément relève des dépenses militaires. Afin de faciliter son examen futur de cette question, le Comité demande que des données sur les coûts de la relève soient communiquées dans le contexte de son examen des futurs rapports budgétaires et sur l'exécution des budgets (par. 32).

Appliquée. Les coûts de relève sont fondés sur des statistiques passées et sur les prix du marché. Ils ont été réduits grâce au recours à des avions B-757 affrétés par l'ONU pour la relève des contingents et des unités de police constituées, plutôt qu'à des vols charters commerciaux.

Le Comité demande que la question de la fourniture appropriée de rations de bonne qualité soit prise en compte lors de la conclusion du marché mondial relatif aux rations et compte recevoir des renseignements à ce sujet dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (par. 34).

Appliquée. Comme elle est tenue de le faire, l'Opération effectue des inspections afin de vérifier la conformité des rations alimentaires au cahier des charges. Au plus tard en avril 2008, le Département de l'appui aux missions compte créer un organisme mondial d'inspection chargé de vérifier la chaîne d'approvisionnement des fournisseurs, auquel toutes les missions feront appel en fonction de leurs besoins.

Personnel civil

Le Comité recommande que les missions s'attachent à réduire leurs taux de vacance de postes avant de demander l'étoffement de leurs effectifs (par. 36).

L'Opération a mis en place un plan à court et moyen terme pour pourvoir les postes vacants dans des délais précis. Par ailleurs, un répertoire actif (notamment pour le personnel recruté sur le plan national), actuellement en cours de création, devrait permettre de pourvoir les postes rapidement et réduire les délais de recrutement.

Parité des sexes

Le Comité compte que l'on s'attachera comme il convient à maintenir un équilibre approprié dans les recrutements aux postes de haut niveau et à améliorer la parité à tous les niveaux (par. 42).

L'Opération est résolue à assurer une meilleure représentation des femmes au sein de son personnel recruté tant sur le plan national que sur le plan international.

Recours accru à des agents recrutés sur le plan national

Lorsqu'elles demandent une augmentation du nombre d'agents recrutés sur le plan national, toutes les missions devraient impérativement définir les fonctions de fonctionnaires recrutés sur le plan international qui sont transférées à ces agents. Cette démarche est

Appliquée dans le cadre du projet de budget 2008/09

particulièrement importante dans un contexte de consolidation de la paix après les conflits (par. 46).

Dépenses opérationnelles

Formation

Tout en reconnaissant l'importance de la formation pour l'accroissement de l'efficacité des missions, le Comité estime que des mesures supplémentaires doivent être prises pour que les programmes de formation soient plus efficaces par rapport à leur coût et mieux adaptés aux besoins de chaque mission. Il conviendrait de réduire les voyages aux fins de la formation en favorisant la formation de formateurs et en examinant toutes les possibilités de vidéoconférence et d'apprentissage électronique (par. 48).

Compte tenu du rôle de plus en plus important que jouent les agents recrutés sur le plan national et étant donné qu'il importe de renforcer les capacités nationales et d'offrir des possibilités de perfectionnement professionnel aux agents recrutés sur le plan national, le Comité estime que le personnel recruté sur le plan national doit bénéficier pleinement des programmes de formation (par. 49).

Transports aériens

Le Comité demande que, lorsque d'importantes augmentations des dépenses ou des arrangements contractuels concernant les aéronefs sont prévus, les projets de budget contiennent à l'avenir des justifications complètes, y compris toutes mesures palliatives prises par la mission ou le Siège (par. 51).

Voyages

Le Comité consultatif constate avec préoccupation que plusieurs missions ont dépassé largement les crédits ouverts au titre des voyages. Il recommande que les frais de voyage soient budgétisés correctement et que tout dépassement à ce titre soit évité (par. 55).

Le Centre intégré de formation du personnel des missions renforce au sein de l'Opération les activités de formation aux fins de perfectionnement professionnel et les agents recrutés sur le plan national sont vivement encouragés à y prendre part. Des programmes de formation technique sont aussi organisés au sein de l'Opération en collaboration avec la Section des communications et de l'informatique, la Section de la sécurité et la Section des services médicaux, entre autres, afin de réduire les frais de voyage et de formation et permettre à un plus grand nombre de bénéficiaires de se perfectionner. La formation en ligne est aussi vivement encouragée et les adresses des sites Web où le personnel peut en bénéficier ont été communiquées aux intéressés.

Appliquée

Appliquée (voir par. 109)

L'augmentation des frais de voyage est due aux déplacements du personnel à l'intérieur de la Côte d'Ivoire. L'Opération dispose désormais d'une base de données pour la gestion électronique des mouvements de personnel, permettant de surveiller les voyages et de centraliser les tarifs négociés avec les hôtels locaux pour veiller à ce que les fonds soient gérés aussi rationnellement que possible.

Demande

Mesures prises

Projets à effet rapide

Le Comité considère que les projets à effet rapide peuvent contribuer considérablement à renforcer les liens de la mission avec la population locale. Il convient également de garder à l'esprit que l'exécution des projets à effet rapide devrait entraîner des frais généraux nuls ou minimes de façon que le maximum des crédits profite directement à la population locale (par. 57).

Des projets à effet rapide ont été mis en œuvre sans encourir de frais généraux, grâce au concours de partenaires locaux.

Coopération régionale

Le Comité consultatif salue les initiatives en matière de coopération régionale et intermissions, qui concernent des activités liées à la sécurité aérienne, aux services médicaux, aux opérations aériennes, à un centre d'opérations aériennes stratégiques, aux évacuations sanitaires par voie aérienne et à un cargo côtier, et se propose d'en vérifier l'efficacité dans le cadre des projets de budget pour l'exercice 2008/09 (par. 62).

Appliquée dans le cadre du projet de budget 2008/09

A/61/852/Add.12

Le Comité consultatif encourage l'ONUCI à appliquer sans délai les recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/61/5, vol. II, par. 187, 188 et 196) et à ne ménager aucun effort pour réduire le taux élevé d'accidents de la circulation et d'excès de vitesse (par. 34).

Appliquée. L'ONUCI a réduit la limite de vitesse imposée à ses véhicules, fait énergiquement campagne en faveur de la sécurité au volant, renforcé l'examen pour l'obtention d'un permis de conduire et sanctionné les auteurs d'excès de vitesse. Grâce à ces efforts, le taux d'accident de la route a été réduit de plus de 30 %.

C. Comité des commissaires aux comptes

[A/61/5 (Vol. II)]

Demande

Mesures prises

Le Comité a constaté qu'à l'ONUCI, les commandes internes continuaient de servir de justificatifs pour les engagements non réglés en 2005/06. Le Comité des commissaires aux comptes recommande que le Département des opérations de maintien de la paix veille à ce que i) les règles de gestion financière 105.7 et 105.9 soient strictement respectées pour ce qui concerne les critères de constatation des engagements non réglés; et ii) les engagements soient dûment certifiés et approuvés par les agents ordonnateurs (par. 43 et 45).

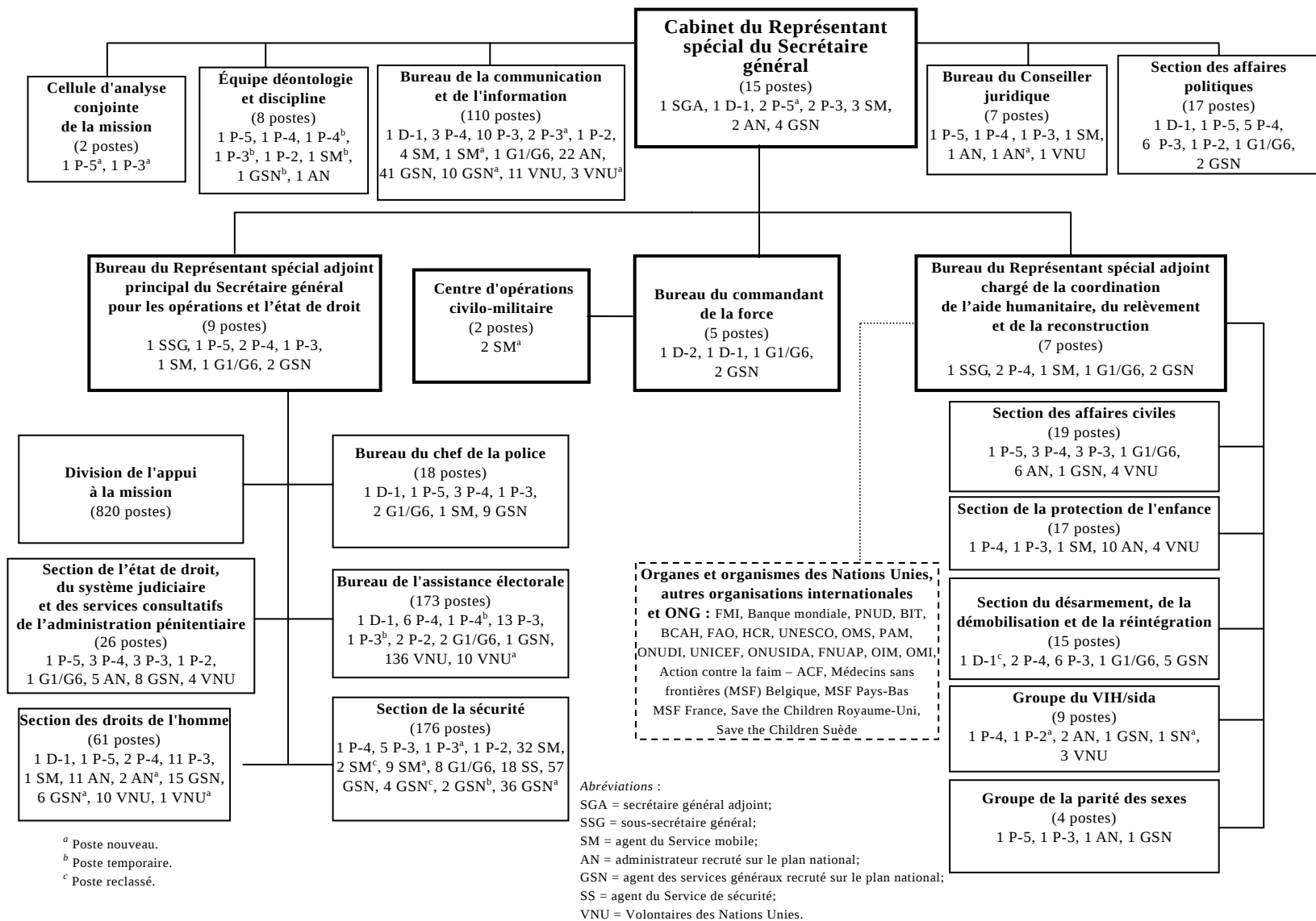
Appliquée. L'Opération respecte intégralement les règles de gestion financière.

<i>Demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Le Comité a relevé que la petite caisse n'était pas toujours contrôlée à la MINUEE, à la MINURSO, à la MONUG et à l'ONUCI (par. 64).	Appliquée
À l'ONUCI, le plan d'achat de l'exercice 2005/06, établi pour un montant total de 85 millions de dollars, avait été communiqué au Siège de l'ONU. Deux services n'y figuraient pas : le Bureau de l'information et la Section de la sécurité. L'ONUCI n'a été en mesure de produire aucun document officiel d'approbation par le Siège de son plan d'achat annuel. Le Comité recommande à nouveau que le Département des opérations de maintien de la paix veille à planifier convenablement ses achats (par. 106 et 108).	Appliquée. L'ONUCI a présenté un plan d'achat complet pour l'exercice 2007/08.
Le Comité s'est penché sur la formation dispensée aux fonctionnaires chargés des achats pendant l'exercice 2005/06 et a fait les observations suivantes : l'ONUCI ne bénéficiait plus d'aucune aide à la formation digne de ce nom depuis avril 2005 [par. 111 c)].	Appliquée. Le budget de formation de l'ONUCI approuvé pour 2007/08 comprend 149 000 dollars consacrés à des programmes destinés aux fonctionnaires chargés des achats.
L'ONUCI a attribué 11 marchés, d'un montant total de 4 311 284 dollars, après engagement des dépenses correspondantes, alors que 7 marchés avaient été octroyés de la sorte au cours de l'année précédente, pour un montant total de 1 210 898 dollars. Le Comité recommande à nouveau que l'Administration contrôle les dossiers présentés a posteriori de sorte que les retards enregistrés soient dûment justifiés (par. 122 et 124).	Appliquée. L'ONUCI s'est efforcée de limiter les cas où les dossiers sont présentés a posteriori. En 2006/07, il n'y en a eu que 4, pour un montant total de 173 000 dollars.
À l'ONUCI, le Chef de l'administration a délégué ses pouvoirs en matière d'achats au Chef de la Section des achats, qui n'était pas autorisé à les déléguer à son tour. Or, le Comité a noté que celui-ci les avait délégués à son assistant par une note datée du 30 janvier 2006, et que l'assistant en question avait approuvé 231 commandes, d'un montant total de 11 millions de dollars, pendant l'exercice (par. 129).	Appliquée. L'Opération respecte intégralement les règles relatives à la délégation des pouvoirs en matière d'achats.
Le Comité a constaté qu'il y avait un déséquilibre dans l'utilisation des véhicules de même catégorie à la MINUK, à la MINUS et à l'ONUCI faute de plan de rotation. Le Comité recommande au Département de veiller à l'application de la politique de rotation des véhicules (par. 171 et 172).	Appliquée. L'Opération a mené à bien une rotation de son parc de véhicules en juin 2007.
L'ONUCI n'avait pas achevé son inventaire physique à la fin de l'exercice 2005/06 (par. 205).	Appliquée. L'Opération a achevé son inventaire physique complet. Un certain nombre d'éléments restent à vérifier et l'Opération prend des mesures en ce sens.

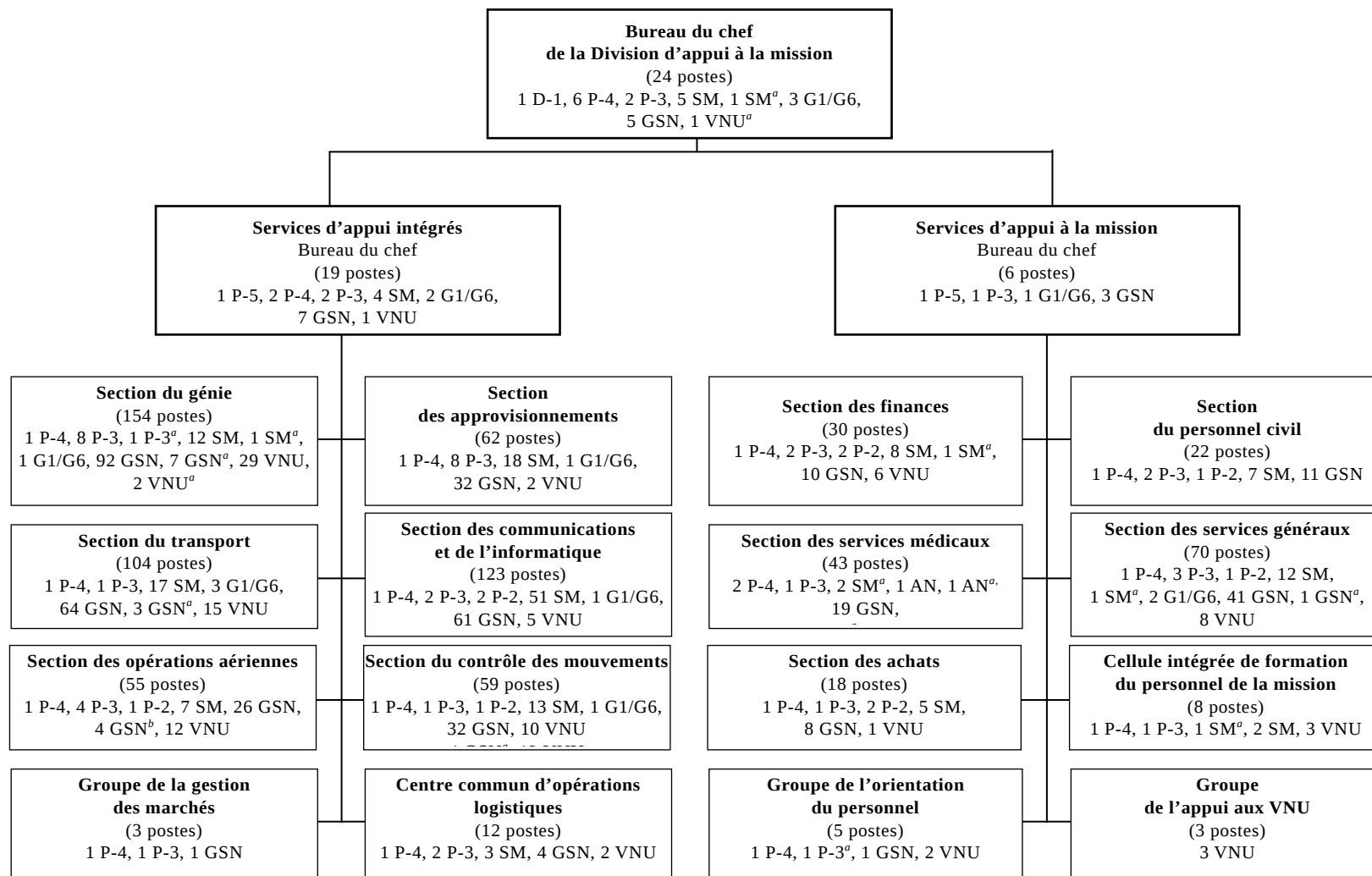
Demande	Mesures prises
L'ONUCI s'était dotée d'un plan de travail qui était partiellement axé sur des objectifs généraux tels que la réduction du taux de vacance de postes, l'amélioration de l'équilibre entre les sexes et la représentation géographique du personnel. Elle n'avait cependant pas d'objectif précis dans des domaines tels que le remplacement du personnel recruté sur le plan international par du personnel recruté sur le plan national, la mobilité, la formation et l'efficacité des activités de recrutement (par. 302).	Appliquée. En septembre 2007, l'ONUCI a achevé l'élaboration de son plan de travail pour les ressources humaines, qui fixe des objectifs relatifs à différents jalons.
Les femmes sont toujours sous-représentées à l'ONUCI. Bien que la situation se soit améliorée par rapport à l'année précédente en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, le pourcentage de femmes (33 %) est en deçà de ce qu'il était au 30 juin 2004 (36 %) et bien loin de l'objectif des 50 % (par. 315).	L'ONUCI fait le maximum pour accroître la proportion de femmes dans son personnel. Des progrès modestes (de 2 %) ont été enregistrés au cours de l'exercice 2006/07.
Le Comité a constaté que 82 % du montant consacré aux projets à effet rapide, soit 782 440 dollars, avaient été approuvés dans les quatre derniers mois de l'exercice budgétaire, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur le suivi et le contrôle des projets. Le Comité a également noté des retards dans l'exécution des projets. Au 12 septembre 2006, seuls 13 des 85 projets approuvés avaient été achevés dans les délais prescrits. Le Comité recommande que le Département institue un mécanisme chargé de veiller à ce que les projets à effet rapide soient exécutés conformément aux budget, mandat, conditions, objectifs d'étape et réalisations escomptées qui ont été approuvés (par. 370 et 372).	La mise en œuvre de cette recommandation est en cours.

Organigrammes

A. Services organiques



B. Bureaux d'appui à la mission



^a Nouveau.

^b Temporaire (autre que pour les réunions).

Abréviations :

SM = agent du Service mobile;

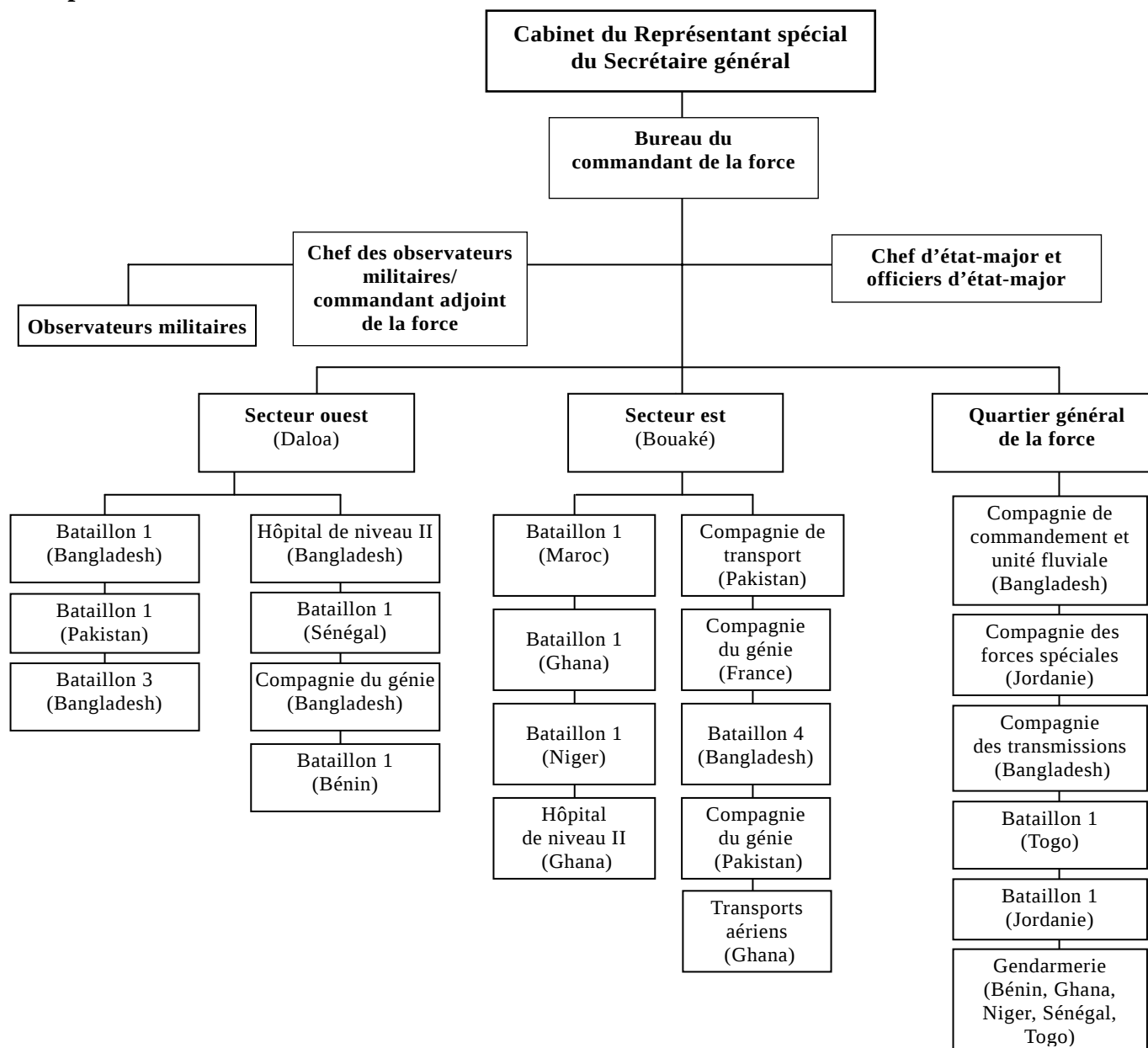
AN = administrateur recruté sur le plan national;

GSN = agent des services généraux recruté sur le plan national;

SS = agent du Service de sécurité;

VNU = Volontaires des Nations Unies.

C. Composante militaire



D. Composante police

